

# **FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE**

FCPE à 3 compartiments

Rapport annuel au 31 décembre 2021

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

## Sommaire

	Pages
<b>Consolidant : HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE</b>	<b>5</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>6</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>16</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>18</b>
Bilan Actif	23
Bilan Passif	24
Hors-Bilan	25
Compte de Résultat	26
Règles et méthodes comptables	27

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

<b>Compartiment : HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES</b>	<b>28</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>29</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>36</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>53</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>56</b>
Bilan Actif	57
Bilan Passif	58
Hors-Bilan	59
Comptes de Résultat	60
<b>Annexes</b>	<b>61</b>
Règles et méthodes comptables	62
Evolution de l'Actif Net	66
Souscriptions Rachats	67
Compléments d'information	68
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	75
Inventaire	76

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

<b>Compartiment : HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE</b>	<b>78</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>79</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>86</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>102</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>105</b>
Bilan Actif	106
Bilan Passif	107
Hors-Bilan	108
Comptes de Résultat	109
<b>Annexes</b>	<b>110</b>
Règles et méthodes comptables	111
Evolution de l'Actif Net	114
Souscriptions Rachats	115
Compléments d'information	116
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	123
Inventaire	124

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

<b>Compartiment : HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE</b>	<b>125</b>
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>126</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>137</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>154</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>158</b>
Bilan Actif	159
Bilan Passif	160
Hors-Bilan	161
Comptes de Résultat	162
<b>Annexes</b>	<b>163</b>
Règles et méthodes comptables	164
Evolution de l'Actif Net	167
Souscriptions Rachats	168
Compléments d'information	169
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	177
Inventaire	178

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Le premier trimestre 2021 (T1) a marqué un tournant décisif en matière de politique budgétaire aux Etats-Unis. Dès janvier, la nouvelle administration a annoncé un troisième plan de soutien budgétaire (1 900 MM\$ ou 8.4% du PIB US), qui s'ajoute aux 900 MM\$ votés en décembre. Ce troisième plan budgétaire, adopté mi-mars, vise un soutien de la demande des ménages fragilisée par la crise pandémique : chèque supplémentaire de 1400 \$, hausse des allocations chômage supplémentaires et prolongation jusqu'à septembre. La nouvelle administration démocrate sous l'impulsion de Joe Biden, et de sa secrétaire au trésor, Janet Yellen (ex présidente de la Réserve fédérale américaine) vise des changements radicaux par rapport à l'administration précédente : lutte contre le réchauffement climatique, régulation financière, augmentation à venir de la fiscalité, rapprochement avec les pays alliés (entre autres, Europe et Japon), et participation aux négociations internationales. Dès février, un nouveau plan de relance, d'environ 2 200 MM\$ sur 8 ans, est déjà évoqué, autour des infrastructures, de la transition écologique, de la 5G et du capital humain (système de santé, éducation, dette étudiante, entre autres) qui serait compensé en partie par une hausse du taux d'impôt des entreprises (de 21% à 28%), et une imposition minimum sur les revenus à l'étranger des multinationales. Ce plan de relance de long terme, objet d'intenses négociations, sera probablement ajusté, et ne sera soumis au vote que durant l'automne. En parallèle des annonces budgétaires massives, les Etats-Unis voient leur situation pandémique s'améliorer rapidement, avec l'accélération du programme de vaccination, et la réouverture des hôtels et restaurants dans certains états, ce qui laisse entrevoir un fort rebond du PIB et de l'emploi américain dès le T1. Au-delà de ce rebond cyclique, un changement plus structurel semble s'amorcer dans l'après-crise, où les politiques publiques s'interposeraient dans le développement économique, sur la base d'enjeux climatiques, d'inégalités sociales, et d'indépendance technologique ou sanitaire. A contre-tendance des Etats-Unis, la situation pandémique se détériore dans les pays émergents, notamment en Inde et au Brésil, mais aussi dans l'Union européenne (UE). L'UE traverse une troisième vague pandémique, ce qui entraîne de nouvelles restrictions sanitaires. Le programme de vaccination a pris d'importants retards, en raison de difficultés logistiques, des incertitudes sur les risques et l'efficacité des vaccins, mais surtout à cause de délais inattendus sur l'approvisionnement, ce qui, au final, met en doute la politique sanitaire de l'UE. Fin mars, seulement 18% de la population de l'UE avait reçu une première dose (45% aux Etats-Unis, 53% au Royaume-Uni). Le rebond économique anticipé dès avril est donc reporté, et la saison touristique reste incertaine en raison de la montée en puissance des nouveaux variants. Dans ce contexte entre janvier et mars, les perspectives de croissance du PIB en 2021<sup>1</sup> ont été revues à la baisse : de 4.4% à 4.2% en zone euro. A l'inverse, la croissance du PIB américain est révisée en forte hausse, de 4.4% à 6.2% (et de 4.3% à 5.4% au Royaume-Uni). La Chine qui, depuis le début de la crise pandémique, était la locomotive de la croissance mondiale, semble avoir passé le relai aux Etats-Unis. Jusqu'à présent la situation économique de la Chine était plus avancée que dans le reste du monde : le PIB du pays a retrouvé son niveau d'avant crise dès le 3ième trimestre 2020. Les mesures de soutien budgétaire, aux montants inférieurs à ceux des pays développés, sont centrés non pas sur les ménages et la demande, mais sur les entreprises (baisse de la TVA dans les services, report de taxes, exemption de cotisations sociales, aides à l'exportation). Face aux niveaux d'endettements élevés des entreprises et des collectivités, le retrait des aides fiscales reste progressif, mais les autorités chinoises visent la réduction du soutien monétaire dans un objectif d'assainissement du système financier. Enfin, les relations internationales avec les Etats-Unis sont loin de se détendre, avec entre autres, les enjeux d'indépendance technologique et de protection des données, avec la nécessité de montée en gamme des chaînes de production.

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2021.

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Au second trimestre 2021 (T2), la campagne vaccinale s'est accélérée dans les pays développés, ce qui a permis l'assouplissement graduel des restrictions sanitaires, courant mars aux Etats-Unis, suivis par le Royaume-Uni (dès avril), puis la zone euro (courant mai). Le rebond économique des Etats-Unis a été amplifié par le troisième plan budgétaire de 1 900 MM\$ adopté en mars (environ 8% du PIB US), ce qui a contribué à alimenter les tensions sur les prix. L'inflation américaine, déjà attendue en hausse du fait des effets de base sur les prix de l'énergie, a surpris, avec une accélération de 2.6% a/a en mars, puis 4.2% en avril et 5.0% en mai, tirée par la vitesse du rebond de la demande, et les difficultés d'ajustements de l'offre domestique et mondiale. Ainsi, un tiers de la hausse de l'inflation en mai provenait d'une flambée des prix des voitures d'occasion et des transports aériens. Dans le même temps, les créations d'emplois ont déçu, avec une lenteur des recrutements, notamment du fait de la poursuite des aides budgétaires jusqu'à l'été (fermetures de crèches, et allocations chômage). La Réserve fédérale américaine (Fed) a estimé que la normalisation à venir du marché du travail (le taux de participation n'était que de 61.6% en mai, contre 63,4% début 2020) ne permettait pas un emballement prix-salaire, et donc un risque de dérapage inflationniste à moyen terme. Une accélération des créations d'emplois et des salaires conditionnerait la Fed à avancer sa normalisation monétaire. En juin, les prévisions médianes de la Fed tablaient sur deux remontées des taux directeurs en 2023, ce qui laisserait supposer une réduction de ses achats de titres en 2022, un scénario qui a semblé en ligne avec les attentes du marché. Cet environnement a donc amené le consensus des économistes<sup>2</sup> à réviser les prévisions de croissance de PIB et d'inflation pour 2021. Aux Etats-Unis, les prévisions de croissance sont passées de 6.2% à fin mars à 6.6% en juin (avec une inflation révisée de 2.3% à 3.5%). L'accélération de l'inflation était un thème majeur partout dans le monde, avec des révisions haussières ce trimestre. Au niveau mondial, les tensions sur les matières premières (pétrole, bois, cuivre), mais aussi sur les chaînes d'approvisionnement (pénurie de semi-conducteurs qui a ralenti la production de voitures neuves), ainsi que l'effet amplificateur du restockage ont contribué à la montée de l'inflation. Cependant, sans l'évidence de dérapage, les banquiers centraux ont, dans l'ensemble, confirmé le maintien de conditions de financement favorables, notamment en prévision des risques liés à la fin du soutien fiscal qui pourrait entraîner une montée du chômage et des faillites d'entreprises. Dans les pays émergents, en revanche, la reprise de la consommation était moins forte qu'en Europe ou aux Etats-Unis, du fait du déploiement moins rapide des vaccins, et de soutiens budgétaires limités. Cependant, l'accélération de l'inflation a nécessité un début de normalisation des politiques monétaires dans certains pays (Brésil, Mexique, Russie, Hongrie et République tchèque). Enfin, la Chine doit trouver un rythme d'expansion compatible avec de nouvelles contraintes réglementaires et un resserrement des conditions de crédit qui ont contribué à modérer la dynamique économique en Asie.

Au troisième trimestre 2021 (T3), la résurgence pandémique, le resserrement réglementaire en Chine et la poursuite des pressions inflationnistes ont pesé sur les perspectives économiques mondiales, révélant une fracture entre pays développés et émergents. Le PIB américain a bien retrouvé son niveau d'avant-crise (T4 2019) dès le second trimestre (T2), et l'Europe et le Japon étaient en bonne voie de rattrapage au troisième trimestre (T3). Ainsi avec un trimestre d'avance sur les économies développées, les Etats-Unis ont pu, dès l'été, arrêter les plans de soutien aux ménages. Le gouvernement américain a cependant fait adopter un nouveau plan d'infrastructures de 1 000 milliards USD durant l'été, ce qui a maintenu la confiance, en renforçant l'activité et la croissance potentielle. Reste un second volet de soutien fiscal d'environ 2 000 milliards USD toujours en négociation. Celui-ci porterait sur le social, l'éducation et le climat, et serait financé par un relèvement de l'impôt sur les sociétés à 28% ou 25% (contre 21% actuellement), ce qui rend difficile son adoption au Congrès. Face au redémarrage fort de la demande, l'ajustement de l'offre a été pourtant ralenti par les difficultés de recrutements. L'emploi aux Etats-Unis est ressorti inférieur aux attentes en août et septembre (inférieur de -3.3% à son niveau de février 2020), avec un taux de participation autour de 61.5%, en deçà du niveau d'avant-crise (63.4%). Du côté des économies émergentes, la lenteur des campagnes vaccinales, et l'accès à des vaccins moins efficaces ont contribué au développement de mutations virales, et à de nouvelles mesures de confinements, ce

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2021.

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

qui a continué de perturber les chaînes de production. En Chine, l'émergence de nouveaux foyers pandémiques, les difficultés d'approvisionnement mais aussi l'intensification de la réglementation et des contraintes environnementales ont pesé sur les conditions financières domestiques, mais aussi sur l'industrie et le commerce international. Les nouvelles contraintes environnementales chinoises ont perturbé la production de charbon, et celle de l'acier, fortement dépendante de cette énergie, ce qui a entraîné des ruptures de stocks au niveau mondial. Dans ce contexte, l'OCDE a révisé à la baisse ses prévisions de croissance en 2021<sup>3</sup>, notamment aux Etats-Unis (de 6.9% à 6.0%). Face à l'intensification des contraintes sur l'offre du fait des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, les pressions inflationnistes ont persisté durant l'été : les prix à la production en Chine ont atteint un niveau record en août, en hausse de 9.5% en variation annuelle (a/a). L'inflation est restée soutenue aux Etats-Unis (5.3% a/a en août), et a fortement progressé en zone euro (de 1.9% a/a en juin à 3.4% a/a en septembre), et au Royaume-Uni (de 2.5% a/a en juin à 3.2% a/a en août). Dans les pays émergents, les dernières publications d'inflation ont bondi (a/a) : 10.3% au Brésil, 7.4% en Russie, 19.6% en Turquie, et 5.8% en Pologne. Face aux pressions inflationnistes et un faible ancrage des anticipations d'inflation, les banquiers centraux ont rapidement renforcé les hausses de taux, notamment en Europe de l'est (Hongrie, Pologne, République tchèque et Russie), et en Amérique latine (Brésil, Pérou, Colombie, Chili). Dans les économies développées, les banquiers centraux ont signalé la fin des mesures de crise, mais de façon prudente et graduelle afin de ne pas peser sur l'investissement, la consommation et la reprise de l'emploi. La Réserve fédérale américaine (Fed) a attendu fin août pour signaler qu'elle ralentirait probablement ses achats de titres (« tapering ») dès novembre. Selon les dernières prévisions médianes des taux directeurs de la Fed, le rythme de normalisation monétaire s'inscrirait sur une hausse de 25pb fin 2022, puis trois hausses en 2023. Au Royaume-Uni, les tensions sur le marché du travail avec des dynamiques de salaires significatives du fait des frictions liées au Brexit, la Banque d'Angleterre a évoqué un relèvement de taux, probablement dès l'an prochain. Enfin la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est également positionnée en faveur d'une sortie des mesures de crise, mais beaucoup plus graduelle du fait d'une inflation qui pourrait se modérer en dessous de 2% mi 2022 en raison de la faiblesse de la dynamique salariale.

Au dernier trimestre 2021 (T4), les inquiétudes sur l'inflation l'ont emporté sur les risques liés à la nouvelle vague pandémique du variant Omicron. L'inflation a en effet continué d'accélérer dans un contexte de flambée des prix du gaz naturel et d'une forte reprise économique. Aux Etats-Unis, l'inflation (en variation annuelle a/a) a atteint 6.8% en novembre. L'inflation a également bondi en zone euro, à 4.9% en novembre, (un nouveau record historique depuis la création de l'euro), essentiellement tirée par les prix de l'énergie, avec des disparités au sein de la région : 6.0% en Allemagne, 3.4% en France, 3.9% en Italie et 5.5% en Espagne, du fait des différentes réglementations et structures des marchés domestiques face à la flambée du prix du gaz naturel en Europe. Après plusieurs mois de surprises à la hausse, il est devenu évident que l'accélération de l'inflation ne provenait pas seulement d'un déséquilibre de l'offre et la demande lié aux périodes de restrictions sanitaires. Aux Etats-Unis, la dynamique de la demande s'est confirmée au cours du T4, avec de solides indicateurs en novembre : taux de chômage à 4.2% se rapprochant du niveau d'avant-crise (3.5%), hausse de salaires (à +4.8% a/a, contre 2.4% a/a en moyenne entre 2010 et 2019), augmentation des prix des logements (+13.9% a/a contre 4.6% a/a entre 2010 et 2019), enfin fortes dépenses réelles des ménages (+7.4% a/a contre 2.2% a/a entre 2010 et 2019). Du côté de l'offre, la situation s'est légèrement améliorée sur les chaînes de production à l'automne, mais la propagation du variant Omicron et les restrictions sanitaires pourraient à nouveau entraîner de nouvelles perturbations et un report de la demande sur les biens au détriment des services. Enfin la contrainte climatique, en visant l'élimination du charbon et du pétrole, pourrait peser de manière plus persistante que prévu initialement sur l'inflation, avec des hausses des prix du carbone et des énergies de substitution. L'envolée récente des prix du gaz a aussi mis en évidence la plus grande dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des approvisionnements russes, mais aussi vis-à-vis des enjeux géopolitiques. Au final, ce sont les risques inflationnistes plutôt que déflationnistes qui l'ont donc emporté. En effet, la vague Omicron, bien que plus contagieuse, semblerait moins

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2021.

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

dangereuse que les variants précédents. Malgré de nouvelles restrictions de mobilité, mais grâce aux reprises des campagnes vaccinales et à l'extension des soutiens aux secteurs pénalisés, l'impact sur l'activité économique des pays développés devrait être limité selon le consensus des économistes. Aux Etats-Unis et en Europe, la croissance économique devrait se poursuivre, supérieure à la tendance historique du fait d'une accélération de l'investissement, des soutiens budgétaires ciblés, et de l'excès d'épargne disponible, même si le premier trimestre 2022 risque d'être pénalisé par des contraintes sanitaires. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB<sup>4</sup> est attendue à 3.9% en 2022 (contre 5.6% en 2021 et 2.3% en moyenne 2010-2019). En zone euro, celle-ci est estimée à 4.2% en 2022 (contre 5.1% en 2021 et 1.4% en moyenne 2010-2019). Au Japon, la maîtrise de la pandémie et un plan budgétaire massif devraient soutenir la croissance, attendue à 2.9% en 2022<sup>4</sup> (contre 1.8% en 2021 et 1.2% en moyenne 2010-2019). Dans les pays émergents, l'arrivée du nouveau variant, la moindre couverture vaccinale, l'envolée de l'inflation et les resserrements monétaires risquent d'affecter plus durablement la croissance économique, et notamment en Chine avec une stratégie « zéro Covid » et une efficacité plus faible des vaccins. Les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et les régulations mises en place par le gouvernement chinois (immobilier, éducation ou environnement) ont ralenti la croissance au T3 (4.9% a/a contre 7.9% au T2). Les autorités ont néanmoins pris certaines mesures pour stabiliser la croissance du PIB qui est anticipée à 5.2% en 2022 et 5.3% en 2023<sup>4</sup> (contre 8.0% en 2021 et 7.7% en moyenne depuis 2010). En Amérique latine et en Europe de l'est où l'ancrage des anticipations d'inflation est moins solide que dans les économies développées et asiatiques, l'inflation a continué d'accélérer à un rythme soutenu, ce qui a entraîné d'importants resserrements monétaires. En Pologne et en Russie, l'inflation en novembre a atteint 7.8% et 8.4% respectivement. L'inflation a également bondi à 7.4% au Mexique et 10.7% au Brésil. Enfin en Asie dans l'ensemble, l'inflation a moins progressé (à 2.3% en Chine ; 3.7% en Corée du sud), voire est restée contenue (autour de 5.0% en Inde, et inférieure à 2% en Indonésie), ce qui a permis des stratégies monétaires plus ciblées et graduées que dans les autres régions émergentes.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2021 (T1), les soutiens budgétaires massifs et la rapide progression de la campagne vaccinale aux Etats-Unis, mais aussi l'efficacité du contrôle de la pandémie en Israël grâce aux vaccins, ont entraîné un regain de confiance généralisé sur les marchés financiers. Avec le renforcement des perspectives de croissance économique, les prix du baril de pétrole (Brent) et du cuivre ont augmenté, respectivement, de 23% en variation trimestrielle (t/t), et de 13% t/t au T1. La montée des prix des matières premières a ainsi contribué à une révision à la hausse des perspectives d'inflation, d'autant plus que le Réserve fédérale américaine (Fed) a confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante, en ligne avec son ajustement de stratégie réalisé depuis l'été 2020. La stratégie de la Fed vise en effet à ne pas remonter ses taux directeurs tant que les dynamiques d'inflation et d'emploi ne sont pas durablement améliorées. Les marchés mondiaux se sont donc brutalement ajustés à la réalité de cette politique reflationniste américaine. Le bond des taux 10 ans des Treasuries américains (+83pb à 1.74%) s'est accompagné d'une forte pentification de la courbe des taux (le rendement 2 ans US n'a gagné que 3pb à 0.16%), mais aussi d'une hausse des taux réels et des points morts d'inflation. Ces mouvements ont donc traduit un changement de la distribution des risques sur l'inflation US, avec l'intégration, ce qui est nouveau, d'un risque éventuel de « surchauffe » de l'économie américaine. Dans le sillage des taux Treasuries US, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont augmenté partout : +65pb à 0.85% au Royaume-Uni, +28pb à -0.29% en Allemagne, ou +29pb à -0.05% en France. Cependant en zone euro, la hausse des rendements souverains s'est accompagnée d'une baisse des taux réels, et d'une montée des points morts d'inflation. Face au risque de resserrement prématuré des conditions financières propagé par l'envolée des taux américains, les banques centrales ont dû réagir. Ainsi, la Banque Centrale européenne (BCE) a accéléré ses achats d'obligations, et cela jusqu'en juin. Dans les pays émergents, la remontée des rendements souverains a été très forte, du

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2021.

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

fait des risques de dérapages inflationnistes, sur fonds de dépréciation des devises et de rebond des prix du pétrole. Ainsi, les banques centrales au Brésil, en Russie, et Turquie ont dû augmenter leurs taux directeurs, et la banque centrale du Mexique a renoncé à sa trajectoire d'assouplissement monétaire. La correction forte et soudaine des obligations souveraines a, au global, entraîné un positionnement sur les marchés d'actifs risqués (ou « reflation trade »), au détriment des valeurs refuges, avec les chutes du yen (-6.7% en variation trimestrielle (t/t) au T1), du franc suisse (-6.2% t/t), ou encore du prix de l'or (-10% t/t). Les bourses mondiales (MSCI\* world en devises locales) ont gagné 6% t/t au T1, avec une légère surperformance des marchés en retard par rapport aux Etats-Unis depuis la crise pandémique, notamment zone euro et Japon (indices MSCI\* +9% t/t). Les bourses des pays exposés aux matières premières ont également relativement bien progressé : indices MSCI\* au Mexique (+7% t/t), Russie (+7% t/t) et Afrique du sud (+13% t/t). Les secteurs profitant de la pentification de la courbe des taux (banques) ou du rebond cyclique de l'économie ont été favorisés, alors que les entreprises sensibles au niveau des taux d'intérêt ont sous-performé, notamment la technologie. Sur les marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, les segments les plus risqués (High Yield HY)<sup>5</sup> ont vu un resserrement significatif des écarts de taux (« spreads ») aux niveaux d'avant-crise pandémique. Enfin, les spreads des segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>6</sup> se sont légèrement resserrés, toujours sur des niveaux déjà très bas depuis fin novembre.

Au second trimestre 2021 (T2), les bourses mondiales ont continué sur leur lancée (MSCI\* World +7.2%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* +7.7% t/t) comparés aux pays émergents (MSCI\* EM +3.9% t/t). La politique de reflation de la Réserve fédérale américaine (Fed) (i.e. maintenir des taux bas pendant un certain temps afin de favoriser une remontée des anticipations d'inflation), mais aussi les surprises haussières sur les résultats des entreprises ont été particulièrement favorables à la classe d'actifs. Les succès des campagnes de vaccination, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, puis en zone euro, ont permis la réouverture progressive des secteurs touchés par les contraintes sanitaires. La bourse américaine (MSCI\* +8.9% t/t) a bénéficié d'une représentation sectorielle relativement équilibrée en valeurs de croissance (telles que les technologiques), et les titres « value » ou sous-évaluées (par exemple banque, énergie ou automobile). Les marchés actions aux Etats-Unis ont devancé ceux de la zone euro (MSCI\* +6.2% t/t), du Royaume-Uni (MSCI\* +5.8% t/t), et surtout du Japon (MSCI\* +0.2% t/t en raison des inquiétudes liées à une nouvelle vague de contaminations). Les bourses des pays émergents ont enregistré un certain rattrapage, avec l'Europe de l'est, notamment tirée par la Russie (MSCI\* +11.1% t/t) et l'Amérique latine, portée par le Brésil (MSCI\* +9.3% t/t) et le Mexique (MSCI\* +6.3% t/t). En revanche, les hausses des bourses asiatiques étaient plus modérées, notamment la Chine (MSCI\* +2.1% t/t) qui fait face à des politiques de resserrement réglementaire et monétaire. Le rebond de la demande de services a bénéficié aux marchés des matières premières, notamment le pétrole (WTI +24.2% t/t à 73.5\$/baril) et le cuivre (+6.7% t/t). Du côté des taux de change au T2, à noter le recul de l'indice du dollar US (indice DXY USD<sup>7</sup> -0.9% t/t). L'euro a gagné 1.1% t/t face au dollar US, à 1.19. Les devises émergentes contre dollar US ont évolué de façon assez homogène dans l'ensemble, de +1.5% t/t à +3.5% t/t pour le renminbi chinois, le rouble russe, le peso mexicain, ou le rand sud-africain, malgré quelques exceptions, telles que le real brésilien (+16.2% t/t), la roupie indienne (-1.6% t/t), et la lire turque (-5.2% t/t). Sur les marchés des obligations souveraines, les mouvements disparates ont reflété les retournements des anticipations de marchés quant aux politiques des banques centrales. Ainsi au T2, les taux 10 ans ont chuté aux Etats-Unis (-27.2pb à 1.47%), au Royaume-Uni (-12.9pb à 0.72%), et au Japon (-3.7pb à 0.06%). Ce revirement de tendance au T2 faisait suite à la forte hausse des rendements 10 ans des treasuries US au T1 (+83pb à 1.74%), en raison de brusques rééquilibrages de portefeuilles liés à la sortie de crise, et à la politique reflationniste des Etats-Unis (notamment

<sup>5</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>6</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

<sup>7</sup> L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise.

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

l'adoption d'un troisième soutien budgétaire massif). Malgré des surprises à la hausse sur l'inflation américaine au T2 (5.0% a/a en mai), les détails de la publication ont conforté l'idée d'une poussée temporaire de l'inflation. De plus, les chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis n'ont pas permis d'envisager une surchauffe de l'économie américaine qui puisse contraindre la Fed à resserrer sa politique monétaire rapidement. La normalisation monétaire devrait être lente et graduelle, avec un ralentissement du programme d'achats, i.e. « tapering » en 2022, et une remontée des taux directeurs en 2023. En zone euro en revanche, les rendements 10 ans avaient augmenté moins fortement au T1 du fait d'une nouvelle vague pandémique dans la région et du retard de la campagne vaccinale. Les rendements obligataires ont donc continué de monter au T2, au fur et à mesure que la sortie de crise se précisait avec l'amélioration de la logistique vaccinale. De plus, les incertitudes sur les modalités de la fin des achats de la Banque centrale européenne (BCE), mais aussi les déficits publics élevés des gouvernements ont alimenté les positions vendeuses sur les titres de dette souveraine. Dans ce contexte, le taux 10 ans du Bund allemand a gagné +8pbs à -0.21% au T2, avec un élargissement des écarts de rendements des obligations des pays « cœur » (France, Belgique), et périphériques (Italie, Espagne, Portugal). Seule la Grèce a vu son taux 10 ans baisser, grâce au soutien des achats de la BCE. Sur les marchés des dettes souveraines des économies émergentes, les banques centrales au Brésil, Mexique, Russie, Hongrie, et République Tchèque ont commencé à remonter leurs taux directeurs en vue de contrôler l'inflation, ce qui a entraîné des hausses des rendements obligataires dans ces pays. A l'inverse, leurs équivalents en Afrique du sud et Turquie ont baissé du fait des moindres risques d'un resserrement prématuré de la Fed. La perspective d'une normalisation monétaire lente et graduelle en sortie de crise s'est révélée plutôt favorable aux marchés de crédit aux Etats-Unis et en Europe, et particulièrement sur les segments les plus risqués.

Au troisième trimestre (T3) 2021, les inquiétudes sur la poursuite de la croissance mondiale ont stoppé la progression des bourses (indice MSCI\* World -0.3% en variation trimestrielle (t/t). Le tour de vis réglementaire en Chine a précipité la chute des actions chinoises (indice MSCI\* -18% t/t), avec des impacts sur la bourse de Corée du sud (MSCI\* -13.2% t/t), et dans une moindre mesure à Taiwan (MSCI\* -2.1% t/t). Le resserrement réglementaire en Chine s'est accentué dans le but d'améliorer la stabilité financière, de respecter les engagements climatiques, et d'enrayer les inégalités sociales et de revenus, ce qui a fragilisé les secteurs de l'éducation, de l'immobilier mais aussi de la technologie. Face à la chute des marchés chinois, les bourses aux Etats-Unis (MSCI\* +0.4% t/t au T3) et en Europe (Euro Stoxx 600 +0.4% t/t au T3) ont relativement bien résisté, notamment grâce aux rattrapages des secteurs liés aux services. La perspective d'une fin des soutiens des banques centrales a entraîné une sous-performance des marchés obligataires, notamment suite au discours du 27 août à Jackson Hole, où le président de la Fed, M. Powell, a signalé l'approche du « tapering ». Les marchés du crédit aux entreprises ont été pénalisés, notamment le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont fortement monté en septembre, après des points bas en août du fait des inquiétudes pandémiques. C'est au Royaume-Uni que la hausse des rendements 10 ans a été la plus forte au T3, avec +31pb à 1.02%. Le rendement 10 ans du bund allemand s'est inscrit à -0.20% fin septembre (+1bp au T3) après -0.50% début août. Aux Etats-Unis, le rendement Treasuries à 10 ans a aussi peu varié au T3 (+1.9pb à 1.49%), malgré un point bas à 1.17% début août. Sur les places émergentes, les obligations ont fortement sous-performé en raison des ressernements monétaires rapides des banques centrales, notamment en Europe de l'est et en Amérique latine. En Asie, les marchés obligataires ont bien résisté. Face aux risques systémiques liés à la possible faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités chinoises ont temporisé, via quelques mesures d'assouplissement ciblé, notamment des injections de liquidité. Sur le front des devises au T3, le dollar US s'est inscrit en hausse face à l'ensemble des devises de ses partenaires (+1.9% t/t sur l'indice DXY USD<sup>5</sup>). Avec la perspective d'une normalisation de la Fed plus rapide comparé à la BCE, l'euro s'est déprécié de -2.3% t/t contre le dollar US (à 1.16 fin septembre). Sur les marchés émergents, les divergences de politiques monétaires, les différentiels de taux ainsi que les risques liés aux pressions inflationnistes ont marqué les évolutions des devises. Le renminbi chinois ou la roupie indienne ont bien résisté ce trimestre. En revanche, la lire turque, le rand sud-

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

africain et le real brésilien ont perdu -2.9% t/t, -5.2% t/t et -8.9% t/t face au dollar US respectivement. La Banque de Turquie a en effet surpris les marchés en réduisant son taux directeur de -100pb à 18.0%, malgré une inflation proche de 19%. Sur les marchés de matières premières, le prix du gaz naturel s'est envolé (+48% t/t), et celui du pétrole a suivi dans une moindre ampleur (Brent +4.5% t/t). Une combinaison de facteurs a contribué à ces évolutions des prix de l'énergie : fort rattrapage de la demande en Europe, modération des exportations de gaz en provenance de Russie, faiblesse des stocks mondiaux à l'approche de l'hiver, nouvelles réglementations climatiques qui pénalisent le charbon en faveur de sources alternatives, notamment le gaz, enfin l'absence d'un nouvel accord des pays producteurs de pétrole (OPEP+) en vue de relever l'offre sur les marchés mondiaux.

Au quatrième trimestre (T4) 2021, les risques de persistance de l'inflation ont poussé les banquiers centraux à normaliser leur politique monétaire plus rapidement que prévu initialement. Ce revirement s'est précipité au cours des derniers mois, notamment en Amérique latine et Europe de l'est où les taux officiels ont été relevés brusquement. En revanche, en Chine, face à la faillite d'un important promoteur immobilier, les autorités ont dû contenir les impacts systémiques, en réintroduisant quelques mesures ciblées d'assouplissement du crédit. Dans les pays développés, la Réserve fédérale américaine (Fed), la Banque d'Angleterre (BoE), la Banque Centrale Européenne (BCE), mais aussi les banques centrales de Norvège, Nouvelle-Zélande et du Canada ont annoncé la fin de leurs politiques exceptionnellement accommodantes, tout en restant vigilantes à ne pas freiner la croissance économique. La Fed a malgré tout avancé la fin de son programme d'achats nets de titres de juin 2022 à mars 2022, mais a aligné son orientation de taux (ou « guidance ») sur les anticipations de marché, soient trois hausses de 25pb en 2022. La « guidance » de la Fed à horizon de 2024 table sur des taux directeurs à 2.0%/2.25%, soit un niveau inférieur au taux d'équilibre de long terme (estimé à 2.5%), ce qui, au final, montrerait que la politique monétaire ne devrait pas pénaliser l'activité économique. La BCE a confirmé que les achats nets de titres de son plan d'urgence pandémique (PEPP) s'arrêteraient fin mars 2022, avec une réduction du rythme d'achats au T1, et un allongement de la période de réinvestissements jusqu'à au moins fin 2024. Enfin seule la BoE a surpris les attentes du marché, avec une hausse de son taux directeur plus rapide que prévu en décembre, de 0.10% à 0.25%. Dans ce contexte, les marchés boursiers ont plutôt mieux réagi dans les pays développés (indice MSCI\* DM +8.2% en variation trimestrielle t/t ; +24.7% en variation annuelle a/a) que dans les pays émergents (MSCI\* EM -0.8% t/t et +0.1% a/a). Les places en Chine ont nettement sous-performé le reste du monde (MSCI\* Chine -6.2% t/t ; -21.6% a/a), ainsi qu'au Brésil (-4.3% t/t ; -11.2% a/a). La bourse américaine a poursuivi son avancée au T4 (MSCI\* US +10.1% t/t, soit +27.0% a/a), suivie par la zone euro (MSCI\* Eurozone +5.7% t/t ; +22.9% a/a), et le Royaume-Uni (MSCI\* UK +5.2% t/t et +19.6% a/a). Sur les marchés de devises, le dollar US (USD) s'est apprécié face aux devises de ses partenaires (indice DXY USD<sup>5</sup> +1.5% t/t et +6.4% a/a). Les devises des économies émergentes ont évolué en ordre dispersé, en raison des réponses des banques centrales plus ou moins fortes face aux tensions inflationnistes (renminbi chinois +1.2% t/t ; real brésilien -2.9% t/t contre USD). La livre britannique a gagné 2.2% t/t contre USD au T4 (+6.4% a/a), tandis que l'euro a chuté (-1.8% t/t ; -6.9% a/a), mais aussi le yen (-3.3% t/t ; -10.2% a/a). Face aux revirements des banques centrales, les marchés obligataires se sont dégradés, notamment dans les pays émergents. Sur la dette souveraine, les revirements monétaires ont entraîné un aplatissement des courbes de taux 2-10 ans avec des rendements 2 ans en forte hausse au T4 : +46pb à 0.73% aux Etats-Unis et +28pb à 0.69% au Royaume-Uni, face à des rendements 10 ans bien moins tendus (+2.3pb à 1.51% aux Etats-Unis ; -5.1pb à 0.97% au Royaume-Uni). En Europe, les marchés obligataires étaient très volatils, entre risques pandémiques et tensions inflationnistes. Le rendement 10 ans du Bund allemand a évolué entre -0.39% et -0.09%, pour terminer à -0.18% fin décembre (+2.2pb t/t ; +39.2pb sur un an). L'arrêt du plan pandémique de la BCE a entraîné une hausse des rendements 10 ans des obligations de la périphérie : en Italie +31.4pb à 1.17%, Espagne +10.6pb à 0.57%, Portugal +11pb à 0.47% et Grèce +46pb à 1.34%. Sur les marchés de crédit, les écarts de taux (« spreads ») ont enregistré des mouvements contrastés au T4, avec une forte hausse en Europe. Sur un an, les segments des obligations les

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

plus risquées (High Yield HY)<sup>8</sup> aux Etats-Unis et en Europe ont cependant surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG)<sup>9</sup> qui sont affectés par les réductions des plans d'achats des banques centrales. Enfin dans un contexte de reprise de la demande globale, les marchés de matières premières sont sortis gagnants cette année : baril Brent +55% a/a à 77.8 USD ; cuivre +25% a/a ; blé +20% a/a, et surtout flambée du gaz naturel en Europe +549% a/a. Seul l'or a terminé l'année en baisse (-3.6% a/a), malgré une remontée au T4 (+4.1% t/t) suite aux incertitudes liés au variant Omicron.

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.  
Source : données Bloomberg au 31/12/2021.

---

<sup>8</sup> High Yield (HY) fait référence à des obligations à haut rendement de qualité de notation inférieure à BBB-

<sup>9</sup> Investment Grade (IG) fait référence à des obligations de dette privée bénéficiant d'une bonne qualité de crédit et présentant peu de risque de défaut. Cela correspond généralement à des obligations dont la qualité de notations est supérieure ou égale à BBB.

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

## Information relative aux éléments de rémunération dans le cadre de la Directive 2011/61/UE

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [http:// www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2021

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2021 représentent une population de 313 personnes en moyenne sur l'année avec 308 personnes à fin 2021. A fin décembre 2021, 40 personnes étaient identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions support.

AMFR	2021				
	Rémunération fixe versée en 2021	Rémunération variable versée en mars 2021 (au titre de la performance 2020) + rémunérations variables différées acquises en 2021	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	Total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés In et succursales (hors détachés out).	27 849 003	9 076 982	7 846 096	1 230 886	36 925 985
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs) **	6 587 605	3 470 210	2 897 325	572 885	10 057 815
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs) **	2 440 761	1 155 263	854 262	301 001	3 596 024

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2021 ainsi que le cash différé indexé payé en 2021.

(\*\*) Prend en compte 2 personnes mises à disposition au prorata du temps de présence.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2021 par les collaborateurs.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable en application notamment des dispositions du Code Monétaire et Financier («COMOFI»). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site internet de la société de gestion.

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr>

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement d'Entreprise HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE**

Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**Fonds Commun de Placement d'Entreprise**  
**HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 29/06/2022 16:49:14



Séverine Ernest  
Associée

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>370 795 658,66</b>	<b>365 336 166,19</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>		<b>165 331 129,31</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>156 041 797,52</b>	<b>315 551,28</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	155 727 517,16	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	314 280,36	315 551,28
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>201 753 861,14</b>	<b>187 739 485,60</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	201 753 861,14	187 739 485,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>13 000 000,00</b>	<b>11 950 000,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>93 030,05</b>	<b>1 046 672,80</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	93 030,05	1 046 672,80
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 964 422,31</b>	<b>3 357 309,51</b>
Liquidités	3 964 422,31	3 357 309,51
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>374 853 111,02</b>	<b>369 740 148,50</b>

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	320 291 988,47	365 337 432,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	54 640 822,61	4 150 616,56
Résultat de l'exercice (a,b)	-883 306,28	-822 558,22
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>374 049 504,80</b>	<b>368 665 490,86</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>803 606,22</b>	<b>1 027 491,46</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	803 606,22	1 027 491,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>47 166,18</b>
Concours bancaires courants		47 166,18
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>374 853 111,02</b>	<b>369 740 148,50</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	789 928,39	-76,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>789 928,39</b>	<b>-76,76</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	14 977,10	22 351,03
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>14 977,10</b>	<b>22 351,03</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>774 951,29</b>	<b>-22 427,79</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 095 512,19	1 154 675,24
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	451 113,95	378 633,73
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-869 446,95</b>	<b>-798 469,30</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-13 859,33	-24 088,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-883 306,28</b>	<b>-822 558,22</b>

## Annexes comptables

### Règles et méthodes comptables

Le FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE, est composé de trois compartiments.

### Compartiments de l'OPC

- HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES
- HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE
- HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

### Fermeture de compartiment au cours de l'exercice :

- HSBC EE MONETAIRE ETAT

### Devises de référence des compartiments

- HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES : Euro
- HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE: Euro
- HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE : Euro

### Devise d'agrégation

La devise, dans laquelle les documents de synthèse des compartiments de l'OPC ont été agrégés, est l'euro.

### Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.

### Méthode d'agrégation des comptes

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment.

Ainsi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avec les autres.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

# **FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES**

**Compartment :**

**HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES**

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE.

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Code AMF: 990000087369

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés d'actions de pays de la zone euro en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.

Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU (NR).

Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

- La stratégie d'investissement du Compartiment est une gestion directe en actions de la zone euro au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.

- critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).

- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix et liquidité.

- Le Compartiment est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net sur les marchés actions de pays de la zone Euro tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.

Les investissements en actions seront effectués :

- directement, en valeurs de toutes tailles de capitalisations, sur les marchés d'actions de pays de la zone Euro et, à titre accessoire, sur les marchés d'actions hors zone Euro.

- indirectement - dans la limite de 10% maximum de l'actif net du Compartiment - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.

- Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (marchés réglementés, organisés et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du Compartiment.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

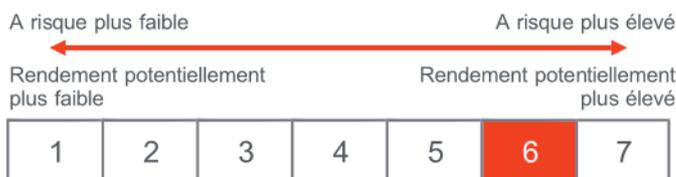
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.

- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.

Cette classification correspond à la volatilité du marché actions de la zone Euro.

- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. règlement du FCPE - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,16%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part F est réputée créée le 7 mars 2005.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 16 juin 2021, la structure d'investissement du Compartiment a été modifiée suite à l'abandon par celui-ci de son statut de compartiment nourricier.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 décembre 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES – part E

Compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Code AMF: 990000109829

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Actions de pays de la zone euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés d'actions de pays de la zone euro en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.

Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU (NR).

Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.

- La stratégie d'investissement du Compartiment est une gestion directe en actions de la zone euro au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable).

Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.

- critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).

- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix et liquidité.

- Le Compartiment est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net sur les marchés actions de pays de la zone Euro tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.

Les investissements en actions seront effectués :

- directement, en valeurs de toutes tailles de capitalisations, sur les marchés d'actions de pays de la zone Euro et, à titre accessoire, sur les marchés d'actions hors zone Euro.

- indirectement - dans la limite de 10% maximum de l'actif net du Compartiment - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.

- Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (marchés réglementés, organisés et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du Compartiment.

- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.

- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le compartiment est classé dans la catégorie 6.

Cette classification correspond à la volatilité du marché actions de la zone Euro.

- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. règlement du FCPE - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,71%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise représentent 0,45% l'an maximum de l'actif net du compartiment.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part E a été créée le 15 octobre 2012.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 16 juin 2021, la structure d'investissement du Compartiment a été modifiée suite à l'abandon par celui-ci de son statut de compartiment nourricier.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 décembre 2021.

# Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES - part PF Compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Code ISIN : FR0014003WP0

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

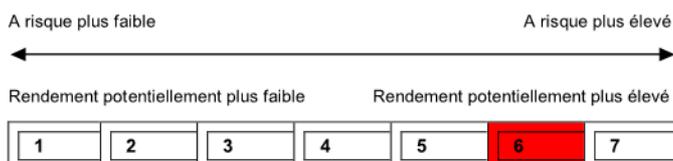
- ▶ Classification : Actions de pays de la zone euro.
- ▶ Le Compartiment a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés d'actions de pays de la zone euro en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.  
Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : MSCI EMU (NR).  
Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- ▶ La stratégie d'investissement du Compartiment est une gestion directe en actions de la zone euro au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable).  
Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.  
Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix et liquidité.
- ▶ Le Compartiment est en permanence investi et exposé à hauteur de 75% minimum de son actif net sur les marchés actions de pays de la zone Euro tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.  
L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone euro doit rester accessoire.

Les investissements en actions seront effectués :

- directement, en valeurs de toutes tailles de capitalisations, sur les marchés d'actions de pays de la zone Euro et, à titre accessoire, sur les marchés d'actions hors zone Euro.
- indirectement - dans la limite de 10% maximum de l'actif net du Compartiment - par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE, qu'ils soient gérés, ou non, par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée.

- ▶ Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés (marchés réglementés, organisés et de gré à gré) dans un but de couverture et/ou d'exposition du portefeuille sur les risques actions et de change afin de réaliser l'objectif de gestion.  
Les opérations sur les marchés dérivés sont effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du Compartiment.
- ▶ Les revenus sont réinvestis dans le Compartiment.
- ▶ Durée minimale de placement recommandée : 5 ans. Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.  
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- ▶ Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.  
Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant.  
Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- ▶ La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

### Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le Compartiment est classé dans la catégorie 6.  
Cette classification correspond à la volatilité du marché actions de la zone Euro.

- ▶ L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le Compartiment (Cf Règlement du FCPE - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

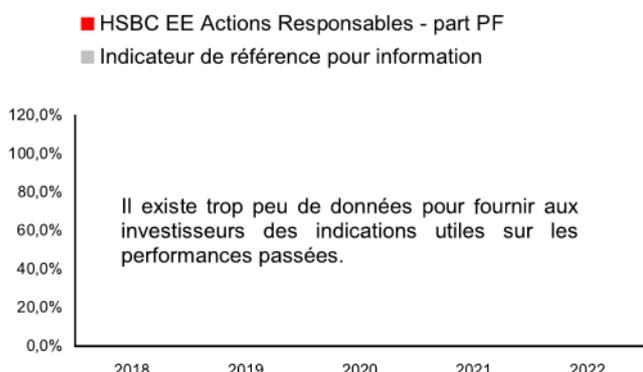
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,16 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- ▶ Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations Pratiques).
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Le Compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- ▶ La part PF a été créée en 2021.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank.
- ▶ Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- ▶ FCPE multientreprises.
- ▶ Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- ▶ Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).
- ▶ Les actifs du Compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le Compartiment.
- ▶ Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne retraite de votre Entreprise le prévoit.
- ▶ La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).
- ▶ L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- ▶ Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'entreprise, désigné par la Direction.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 décembre 2021.

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES a été nourricier de l'OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY jusqu'au 16 juin 2021, puis investi en direct à partir de cette date. La politique de gestion du compartiment a été identique à celle de l'OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY tout au long de l'année 2021.

Les marchés actions de la zone Euro terminent l'année en forte hausse (+22.2% pour le MSCI EMU, dividendes nets réinvestis, en euro) malgré une pandémie qui s'éternise. Les indicateurs économiques sont restés bien orientés tout au long de l'année et les banques centrales ont continué à apporter des liquidités. Les craintes liées à une forte reprise de l'inflation et les risques d'une remontée rapide des taux d'intérêt n'ont pas réussi à enrayer la hausse. En termes de secteurs, les performances sont, à nouveau, très hétérogènes. Les secteurs les plus cycliques ont donc affiché les plus fortes progressions : technologies de l'information (+40.5%), finance (+30.8%), énergie (+24.9%), industrie (+24.3%). A contrario les secteurs les plus défensifs ont été relativement délaissés : immobilier (-3.9%), services aux collectivités (+7.2%), services de communication (+13.0%), santé (+14.2%). Sur le plan géographique, l'Autriche (+52.2%), les Pays-Bas (+37.3%) et la France (+28.6%) se sont taillés la part du lion. Le Portugal (+7.8%), l'Espagne (+9.1%) et la Belgique (+9.9%) s'adjugent les hausses les plus modestes. Sous l'angle des styles, les titres sous-valorisés ont à nouveau sous-performé les valeurs de croissance, tirées vers le haut par le secteur technologique (+20.2% pour le MSCI EMU Value contre +24.2% pour le MSCI EMU Growth). Les petites et moyennes capitalisations (+18.9%) se sont faites distancer par les grandes valeurs. Notons aussi que la performance de l'indice MSCI ESG Leaders (5% capped) est un peu inférieure à celle de l'indice MSCI Emu (+20.74% vs 22.2%).

Dans ce contexte, l'OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY sous-performe les marchés actions de la zone Euro sur l'année. Le volant de cash détenu a contribué négativement à la performance dans un contexte de marchés haussiers. Les biais sectoriels ont eux aussi eu un impact négatif. Le portefeuille a été pénalisé par sa sous-exposition aux secteurs technologiques et notamment les semi-conducteurs en progression de 68% et à la consommation durable. L'OPC a aussi été pénalisé, mais dans une moindre mesure, par ses surexpositions sur la santé, les services de communications et l'immobilier. En revanche, les surexpositions sur l'automobile, la banque et les services aux entreprises ont été profitable à la performance relative de l'OPC.

Le choix de titres a aussi eu un impact négatif sur la performance, notamment dans le secteur automobile (Plastic Omnium), la consommation durable (Seb), l'énergie (Neste), la santé (Philips, Grifols), l'assurance (Munich Re, Allianz), l'immobilier (Vonovia), les services informatiques (Atos) et les services aux collectivités (Iberdrola, Enel). Notons la contribution négative de l'absence de ASML dans le portefeuille qui progresse de 78% et pèse fortement sur la performance relative de l'OPC (-2.31%). Les contributions positives proviennent du secteur des biens d'équipement (Saint Gobain, Schneider, Siemens), des services aux entreprises (Relx, Teleperformance), des produits de base (CRH, DSM), des média (Publicis) et des transports (Deutsche Post).

L'analyse de la performance sous un angle ESG montre que c'est la sélection des titres dans le premier quartile ESG qui a été négative pour la performance relative de l'OPC. En effet ASML et Atos appartiennent toutes les deux à ce quartile.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

Au cours de la période, nous avons cédé Repsol au bénéfice de OMV. Nous avons aussi cédé EDP en raison de l'implication de la société dans deux controverses qui contreviennent aux principes du Global Compact des Nations Unies. Nous l'avons remplacé par Enel. Nous avons acquis Société Générale dont les fondamentaux ESG et financiers nous paraissaient attrayants et vendu Erste Group. Nous avons cédé notre position en Stellantis, qui ressortait mal positionnée (Q4 ESG) après la fusion entre Peugeot et FCA et acquis BMW. Enfin, nous avons remplacé Casino par Carrefour dans le secteur de la distribution alimentaire et Solvay par Akzo dans le secteur chimique. D'autre part nous avons progressivement allégé des titres qui affichaient de belles performance au cours de l'année comme Metso, Signify, Saint Gobain, Schneider, BBVA, Inditex ou encore Siemens ou Publicis. Nous avons renforcé nos positions en Carrefour, ING, SAP, Alstom et acquis Ahold.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 18,63% pour la part E et de 18,10% pour la part F.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## SFDR

Le Compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en investissant dans des actions de pays de la zone euro sélectionnées dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.), selon une approche de type Best in class, et de qualité financière.

Le principal indicateur utilisé pour suivre et mesurer la performance ESG du portefeuille est le rating ESG.

Sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, la note ESG moyenne du portefeuille était supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement.

### Données extra financières au 31/12/2021

	Note ESG	Taux de couverture
Portefeuille	6,46	100%
MSCI EMU (NR) (pour information)	5,95	99,74%

Source : HSBC Global Asset Management (France)

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Pour être durable, une activité économique doit remplir les critères de durabilité fixés par le Règlement Taxonomie dont celui consistant à ne pas causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux définis par ledit Règlement.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

A la date du 1er janvier 2022, le Compartiment ne s’engage pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

## **Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.**

### **Informations sur les critères ISR**

Le Compartiment HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/fund-centre)

### **Philosophie ISR**

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)  
Cœur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie  
@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

## Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

### Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement



Source : HSBC Asset Management . A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social - Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé

- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude** - **Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionnariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

## Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- MSCI ESG Research couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le Monde et des émetteurs non cotés ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact ; Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux ;
- ISS-Ethix : suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Antipersonnel et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ; ISS-Ethix fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde ;
- Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- RepRisks : assure le suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Carbon4 Finance suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises ;
- Enfin, nous nous appuyons également sur la recherche fournie par les courtiers.

Les recherches de MSCI ESG Research, Sustainalytics, ISS-Ethix, Oekom et Trucost sont actualisées automatiquement à pas mensuel sur l'Intranet Global de Recherche ESG. Nous stockons les rapports de recherche par émetteur au format pdf ce qui permet de constituer une base documentaire consultable à tous moment.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

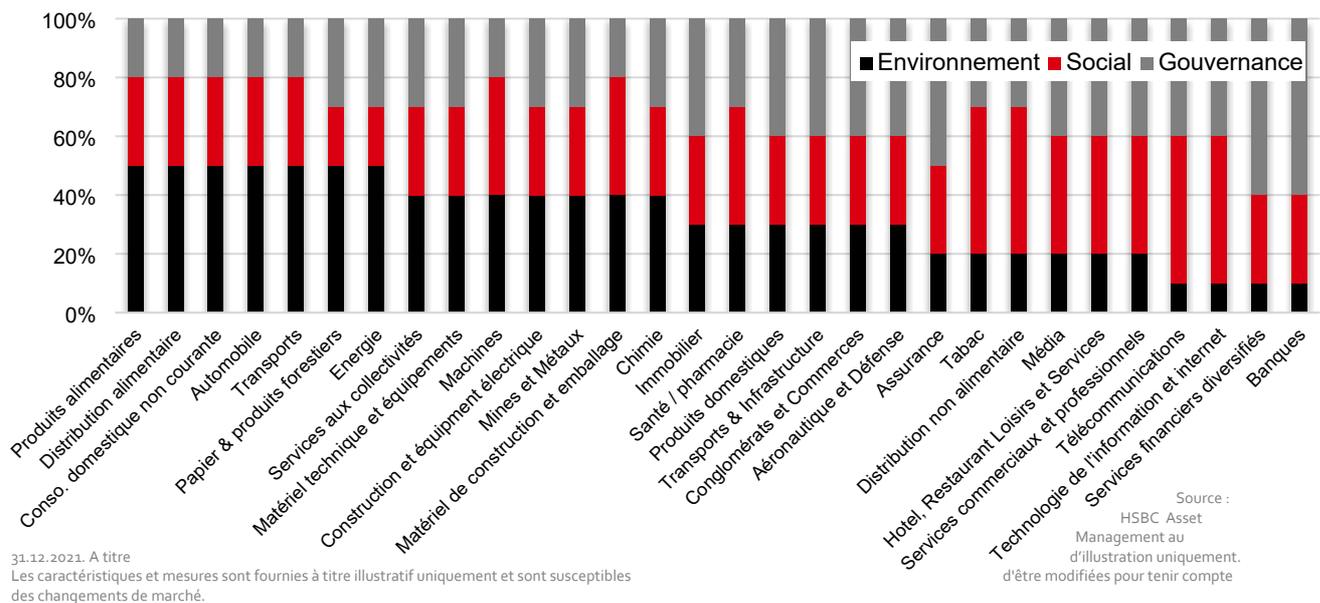
Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active. Au 31 mai 2021, plus de 18 000 titres dans le monde faisaient l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR F.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG.



- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les OPC ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

### ◆ Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES	MSCI EMU NR	400 grandes et moyennes valeurs de la zone euro

Source : HSBC Asset Management au 30.09.2021. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

L'univers ISR du Compartiment comprend les deux premiers quartiles des entreprises de chaque secteur, ainsi que des valeurs sélectionnées au sein du 3e quartile dans la limite de 15% maximum de l'actif net.

Sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou d'au moins deux violations présumées.

Les secteurs du Tabac et de l'Armement sont systématiquement exclus. Le secteur du charbon thermique étant totalement exclu s'agissant des entreprises d'extraction de charbon thermique et partiellement exclu s'agissant de la production d'électricité (entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique).

Notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 2ème étape : processus financier

Etapes du processus financier	HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES
<b>Processus d'investissement</b>	<b>Analyse Profitabilité / Valorisation</b> Sélection des titres qui présentent le meilleur couple Profitabilité / Valorisation. Notre processus d'analyse a pour objectif de comprendre et de mesurer la profitabilité structurelle de l'entreprise
<b>Construction et optimisation du portefeuille</b>	Nous sélectionnons les sociétés sur lesquelles nous avons les plus fortes convictions, au regard de leur profitabilité et de leur valorisation.
<b>Suivi des risques</b>	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux OPC. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

### **Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte**

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le Compartiment HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le Compartiment HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du Compartiment HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent. Au sein de chaque secteur, l'univers est segmenté en quartiles. Les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 15 % maximum de l'actif net dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles. En application de cette méthodologie de sélection des valeurs, au sein d'un même secteur, au moins 25% des entreprises sont conduites à être exclues.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

La mise en conformité du portefeuille du Compartiment HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

## **Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs**

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

**Engagement** - Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## **Exercice de nos droits de vote**

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

## **Présentation de la politique de vote**

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf>

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le Compartiment HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES a fait le choix de ne pas prêter ses titres et exerce ainsi ses droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

## **Bilan de la mise en œuvre de cette politique de vote et d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote.

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-l'exercice.pdf>

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Evénements intervenus sur l'exercice 2021

### Mandat du Commissaire aux comptes

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2021

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE, dont HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

### Dénourriciarisation du compartiment

→ date de prise d'effet : 16 juin 2021

Sur proposition de la Société de Gestion, il a été décidé l'investissement de l'actif du compartiment HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES directement sur les marchés des actions de la zone euro, et non plus indirectement par l'intermédiaire de l'OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, lui faisant ainsi perdre son statut de compartiment nourricier.

La modification de la politique d'investissement du compartiment s'est traduite, à compter du 16 juin 2021, par l'adoption par le compartiment d'une stratégie d'investissement identique à celle de l'OPC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY.

Cette modification de la politique d'investissement est sans incidence sur l'objectif de gestion ni le profil de risque du compartiment.

En conséquence de sa dénourriciarisation, la structure tarifaire du compartiment a été adaptée. De même, certaines missions du Conseil de Surveillance ont été redéfinies.

La mutation du compartiment, agréée par l'AMF le 11 mai 2021, a fait l'objet d'une information individuelle des porteurs de parts.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## **Mise en place d'un mécanisme anti-dilution de la performance (ou « Swing Pricing »)**

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

A compter du 31 décembre 2021, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le compartiment.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le compartiment en cas de souscriptions ou rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le compartiment ou sortant du compartiment supportent les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative est alors ajustée (ou « swinguée ») à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions-rachats est positif ou négatif et dépasse le seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du compartiment.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du compartiment.

Une présentation synthétique du mécanisme du swing pricing est disponible sur le site de la Société de Gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance**

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

## **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE, dont HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

*\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :*

*a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;*

*b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;*

*c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;*

*d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.*

*\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.*

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## **Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 98,13%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,00%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## **Risque global**

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	14 133 757,15	173 981 120,22
KERING	6 051 188,54	215 620,99
SCHNEIDER ELECTRIC SA	5 147 383,60	623 543,69
SIEMENS AG-REG	5 179 023,30	586 343,07
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	4 087 681,41	1 348 857,84
SAINT-GOBAIN	4 573 387,36	804 606,78
ALLIANZ SE-REG	5 154 567,72	119 688,08
DEUTSCHE POST AG NAMEN	5 098 466,85	125 900,62
INDITEX	4 231 232,22	990 954,40
CRH PLC	4 691 247,49	433 329,08

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,85%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,31%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,35%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	-0,04%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,16%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES - E

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,38%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,31%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,35%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	-0,04%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,69%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,45%</b>

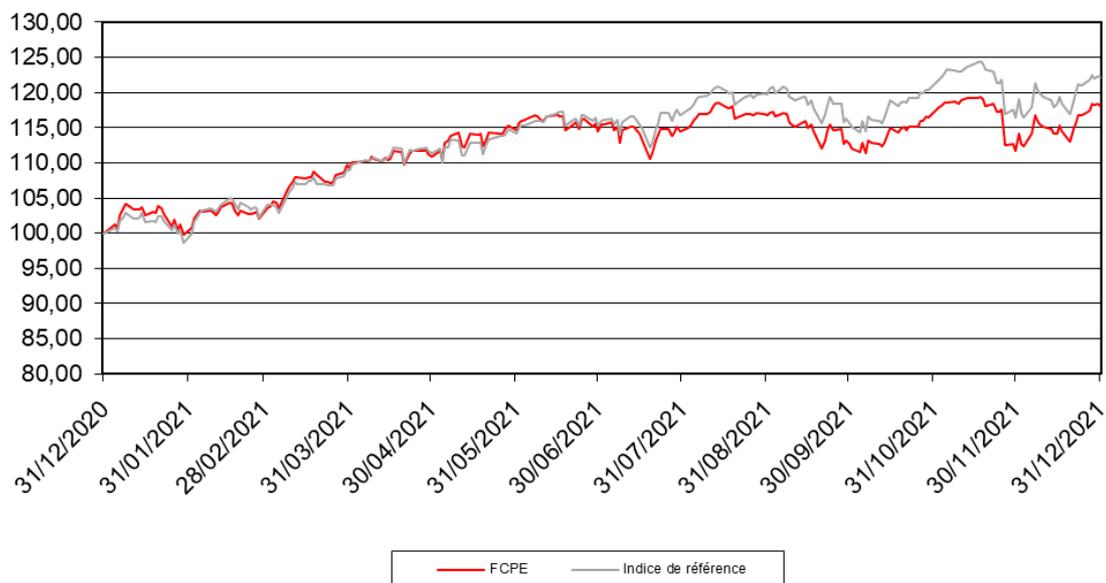
# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Performances

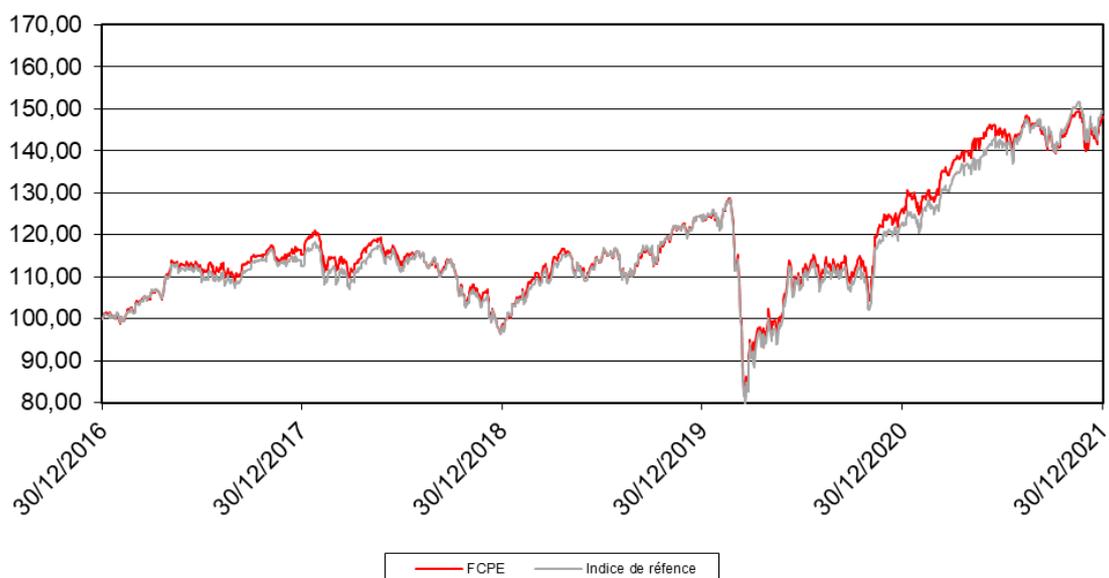
### HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES (F)

Indice de référence : 100% MSCI EMU (EUR) NR (Pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



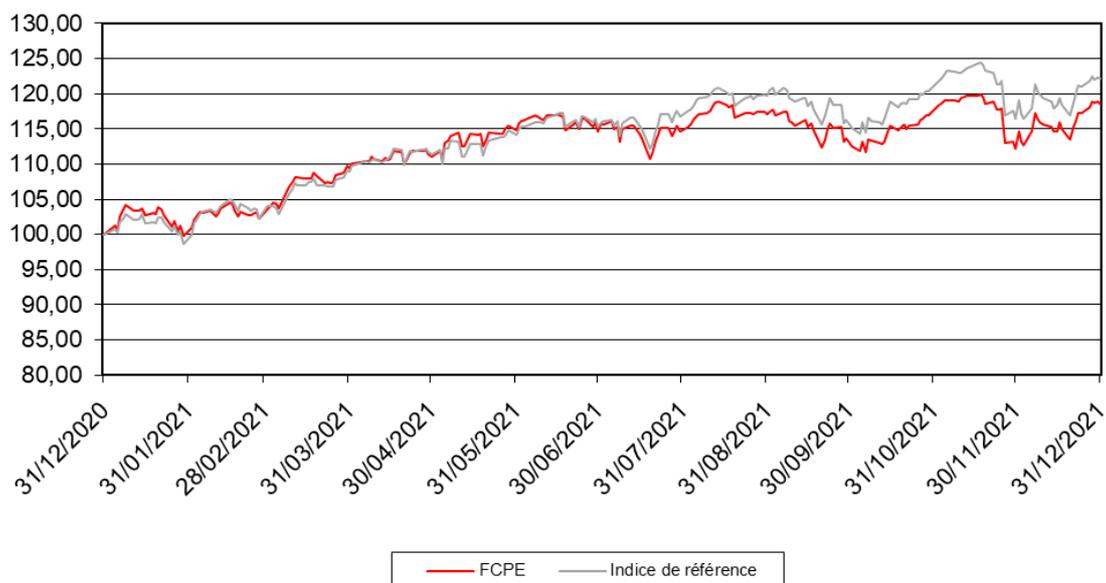
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

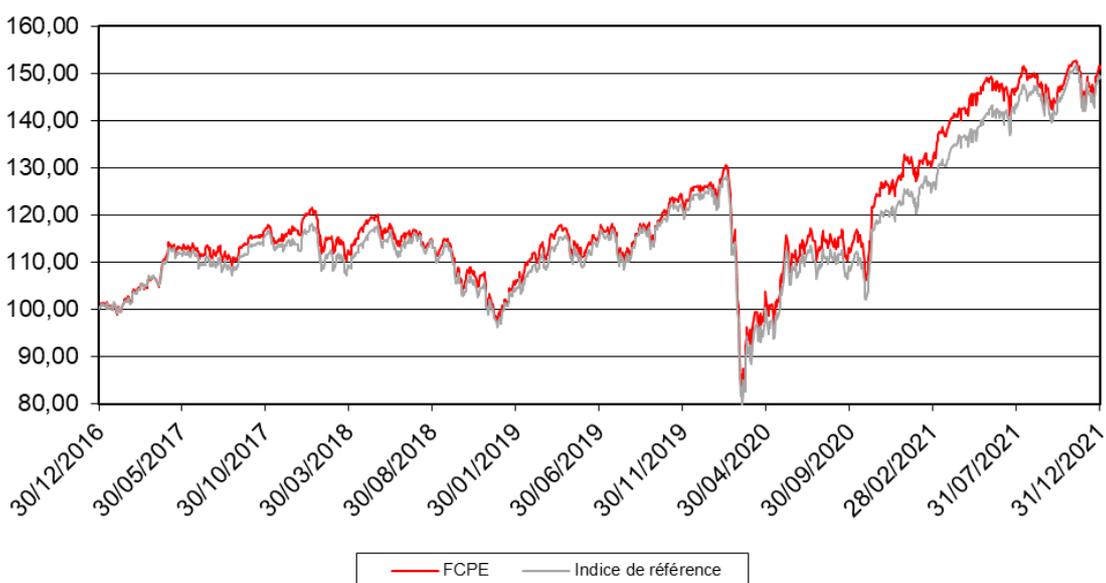
## HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES (E)

Indice de référence : 100% MSCI EMU (EUR) NR (Pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021

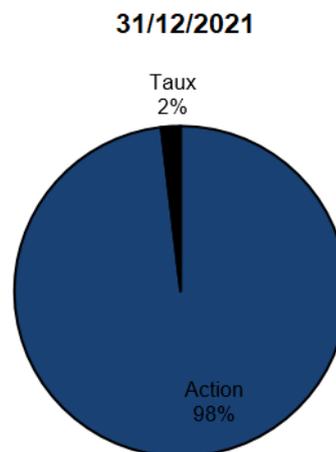
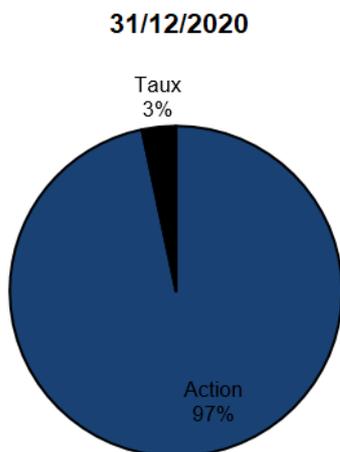


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

Indice de référence : 100% MSCI EMU (EUR) NR (Pour information)

Evolution de la structure de l'actif



# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12187 HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>155 727 517,16</b>	<b>136 830 888,67</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>		<b>136 830 888,67</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>155 727 517,16</b>	
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	155 727 517,16	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>43 104,49</b>	<b>370 184,81</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	43 104,49	370 184,81
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 422 528,00</b>	
Liquidités	3 422 528,00	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>159 193 149,65</b>	<b>137 201 073,48</b>

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12187 HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	105 271 095,04	134 963 601,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	53 668 122,05	2 124 047,28
Résultat de l'exercice (a,b)	-269 071,00	-266 970,36
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>158 670 146,09</b>	<b>136 820 678,15</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>523 003,56</b>	<b>333 229,15</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	523 003,56	333 229,15
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>47 166,18</b>
Concours bancaires courants		47 166,18
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>159 193 149,65</b>	<b>137 201 073,48</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12187 HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12187 HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	789 928,39	-76,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>789 928,39</b>	<b>-76,76</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	11 430,92	3 398,27
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>11 430,92</b>	<b>3 398,27</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>778 497,47</b>	<b>-3 475,03</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 226 157,62	408 475,20
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	186 998,71	152 886,03
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-260 661,44</b>	<b>-259 064,20</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-8 409,56	-7 906,16
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-269 071,00</b>	<b>-266 970,36</b>

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Frais de fonctionnement et commissions :

Jusqu'au 15/06/2021 :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1 et 2	<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
	Catégorie de parts E <i>N° Code AMF : 990000109829</i>	Actif net	0,45% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente au prorata du nombre de salariés porteurs de parts inscrits à ses effectifs
			0,03% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts F <i>N° Code AMF : 990000087369</i>	Actif net	0,48% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,03% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an.)	à la charge du Compartiment
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,85% TTC maximum de l'actif net du compartiment maître.  Compte tenu des rétrocessions de frais effectuées au bénéfice du Compartiment, ces frais s'élèvent cependant à 0,75% TTC l'an maximum de l'actif net.	à la charge du Compartiment
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

Depuis le 16/06/2021 :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1	<b>Frais de gestion financière</b>			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,45% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
		Actif net	0,65% l'an maximum	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts F	Actif net	1,10% l'an maximum	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts PF	Actif net	1,10% l'an maximum	à la charge du Compartiment
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC l'an maximum	à la charge du Compartiment
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs	à la charge du Compartiment
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	---

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative.

Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES F	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.**

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12187 HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>136 820 678,15</b>	<b>105 179 404,89</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	33 784 002,34	55 859 748,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-36 825 207,65	-28 254 480,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	56 218 688,61	2 001 059,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-698 388,66	-76 403,25
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		7 058,33
Différences de change	69 724,78	2,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-30 438 690,04	2 363 340,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 999 017,75	32 437 707,79
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-32 437 707,79	-30 074 367,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-260 661,44	-259 064,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		11,36 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>158 670 146,09</b>	<b>136 820 678,15</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N-1 : FUSION BMS BNP 25-02-20.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12187 HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>33 784 002,34</b>	<b>55 859 748,30</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	6 855 029,81	5 695 342,44
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	92,81	337,48
Versement de l'intéressement	2 703 780,18	2 383 389,34
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	6 091 845,78	5 271 921,62
Abondements de l'entreprise	2 813 840,41	2 425 538,93
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	15 047 532,64	39 982 042,79
Transferts provenant d'un CET	79 427,46	94 578,82
Transferts provenant de jours de congés non pris	192 453,25	6 596,88
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	3 272,35	1 673,02
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>36 825 207,65</b>	<b>28 254 480,46</b>
Rachats	22 867 309,16	11 867 405,63
Transferts à destination d'un autre OPC	13 957 898,49	16 387 074,83

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 422 528,00	2,16
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 422 528,00	2,16								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	43 104,49
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>43 104,49</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	358 432,32
	Frais de gestion fixe	164 571,24
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>523 003,56</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-479 899,07</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	265 349,59460	6 756 400,36
Parts rachetées durant l'exercice	-610 324,72770	-15 552 696,27
Solde net des souscriptions/rachats	-344 975,13310	-8 796 295,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 472 647,15280	
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 261 046,13740	27 027 601,98
Parts rachetées durant l'exercice	-989 102,07110	-21 272 511,38
Solde net des souscriptions/rachats	271 944,06630	5 755 090,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 263 204,85150	

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES E</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES E</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	156 048,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	19 098,75
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	950 444,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	48 235,59

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	31/12/2021
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-269 071,00	-266 970,36
<b>Total</b>	<b>-269 071,00</b>	<b>-266 970,36</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	59 868,20	35 149,38
<b>Total</b>	<b>59 868,20</b>	<b>35 149,38</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-328 939,20	-302 119,74
<b>Total</b>	<b>-328 939,20</b>	<b>-302 119,74</b>

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	53 668 122,05	2 124 047,28
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>53 668 122,05</b>	<b>2 124 047,28</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	13 385 978,82	639 225,05
<b>Total</b>	<b>13 385 978,82</b>	<b>639 225,05</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	40 282 143,23	1 484 822,23
<b>Total</b>	<b>40 282 143,23</b>	<b>1 484 822,23</b>

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>96 697 423,59</b>	<b>89 579 431,66</b>	<b>105 179 404,89</b>	<b>136 820 678,15</b>	<b>158 670 146,09</b>
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES E en EUR</b>					
Actif net	16 754 546,07	16 131 928,35	16 458 585,00	41 251 046,83	39 650 121,98
Nombre de titres	811 962,63240	908 432,69190	740 005,68410	1 817 622,28590	1 472 647,15280
Valeur liquidative unitaire	20,634	17,757	22,241	22,695	26,924
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,88	0,51	0,91	0,35	9,08
Capitalisation unitaire sur résultat	0,01	0,01	0,01	0,01	0,04
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES F en EUR</b>					
Actif net	79 942 877,52	73 447 503,31	88 720 819,89	95 569 631,32	119 020 024,11
Nombre de titres	4 530 422,56430	4 858 521,33500	4 706 904,80350	4 991 260,78520	5 263 204,85150
Valeur liquidative unitaire	17,645	15,117	18,849	19,147	22,613
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,76	0,43	0,77	0,29	7,65
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,05	-0,06	-0,06	-0,06	-0,06

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	22 855	4 745 840,75	2,99
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	40 792	3 609 684,08	2,28
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	86 850	4 910 499,00	3,10
FRESENIUS	EUR	78 199	2 768 244,60	1,74
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	15 398	4 011 179,00	2,53
SAP SE	EUR	35 090	4 382 741,00	2,77
SIEMENS AG-REG	EUR	33 761	5 154 629,48	3,25
VONOVIA SE	EUR	88 887	4 311 019,50	2,71
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>33 893 837,41</b>	<b>21,37</b>
<b>AUTRICHE</b>				
OMV AG	EUR	78 230	3 907 588,50	2,46
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>3 907 588,50</b>	<b>2,46</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	35 895	2 708 636,70	1,71
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>2 708 636,70</b>	<b>1,71</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	532 931	2 797 887,75	1,76
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	72 482	1 223 133,75	0,77
IBERDROLA SA	EUR	439 059	4 570 604,19	2,88
INDITEX	EUR	101 892	2 906 978,76	1,83
TELEFONICA SA	EUR	447 104	1 722 244,61	1,09
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>13 220 849,06</b>	<b>8,33</b>
<b>FINLANDE</b>				
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	271 696	2 539 814,21	1,60
NESTE OYJ	EUR	59 725	2 589 676,00	1,64
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>5 129 490,21</b>	<b>3,24</b>
<b>FRANCE</b>				
ALSTOM	EUR	76 302	2 382 148,44	1,50
ATOS SE	EUR	34 441	1 287 748,99	0,81
AXA	EUR	179 598	4 702 773,63	2,97
CAPGEMINI SE	EUR	18 264	3 935 892,00	2,48
CARREFOUR	EUR	157 221	2 532 044,21	1,60
CGG SA	EUR	615 426	391 657,11	0,25
KERING	EUR	7 761	5 486 250,90	3,46
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	31 557	4 548 941,55	2,86
ORANGE	EUR	239 988	2 259 007,04	1,43
PLASTIC OMNIUM	EUR	74 072	1 693 285,92	1,07
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	66 548	3 939 641,60	2,48

# FCPE HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAINT-GOBAIN	EUR	67 171	4 155 869,77	2,62
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	34 443	5 940 039,78	3,74
SEB	EUR	17 000	2 327 300,00	1,46
SOCIETE GENERALE SA	EUR	142 824	4 313 998,92	2,72
SR TELEPERFORMANCE	EUR	13 490	5 288 080,00	3,33
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>55 184 679,86</b>	<b>34,78</b>
<b>IRLANDE</b>				
CRH PLC	EUR	98 711	4 592 035,72	2,89
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>4 592 035,72</b>	<b>2,89</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	436 777	3 077 530,74	1,94
INTESA SANPAOLO	EUR	1 315 294	2 990 978,56	1,88
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>6 068 509,30</b>	<b>3,82</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL	EUR	20 563	1 984 329,50	1,25
HEINEKEN	EUR	38 825	3 838 239,50	2,42
ING GROEP NV	EUR	303 838	3 719 584,80	2,34
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	56 970	1 716 790,95	1,08
KONINKLIJKE DSM	EUR	20 594	4 077 612,00	2,57
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 063 577	2 903 565,21	1,83
ROYAL PHILIPS	EUR	71 663	2 348 038,20	1,48
SIGNIFY NV	EUR	57 902	2 361 243,56	1,49
STMICROELECTRONICS NV	EUR	102 527	4 486 581,52	2,83
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>27 435 985,24</b>	<b>17,29</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
RELX PLC	EUR	125 733	3 585 905,16	2,26
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>3 585 905,16</b>	<b>2,26</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>155 727 517,16</b>	<b>98,15</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>155 727 517,16</b>	<b>98,15</b>
<b>Créances</b>			<b>43 104,49</b>	<b>0,02</b>
<b>Dettes</b>			<b>-523 003,56</b>	<b>-0,33</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>3 422 528,00</b>	<b>2,16</b>
<b>Actif net</b>			<b>158 670 146,09</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES E</b>	<b>EUR</b>	<b>1 472 647,15280</b>	<b>26,924</b>	
<b>Part HSBC EE ACTIONS RESPONSABLES F</b>	<b>EUR</b>	<b>5 263 204,85150</b>	<b>22,613</b>	

# **FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE**

**Compartiment :**

**HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE**

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE.

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Code AMF: 990000087389

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière au travers de son investissement entre 90% et 95% en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND est géré au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.
  - Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation et liquidité.
- Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés.

La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements seront effectués :

- entre 90% et 95% maximum de l'actif en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND – catégorie d'actions I,
  - à titre accessoire, en liquidités.
- Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.

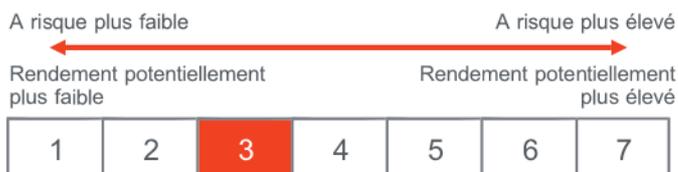
Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le Compartiment est exposé sur les marchés de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir à titre accessoire sur les marchés de taux hors zone euro.

L'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 90% de l'actif du Compartiment.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 3 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Vous pouvez demander de souscrire dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 3.

Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations libellées en euros.

- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place au sein du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (Cf Prospectus de ce compartiment - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires à l'actif du compartiment dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,63%
----------------	-------

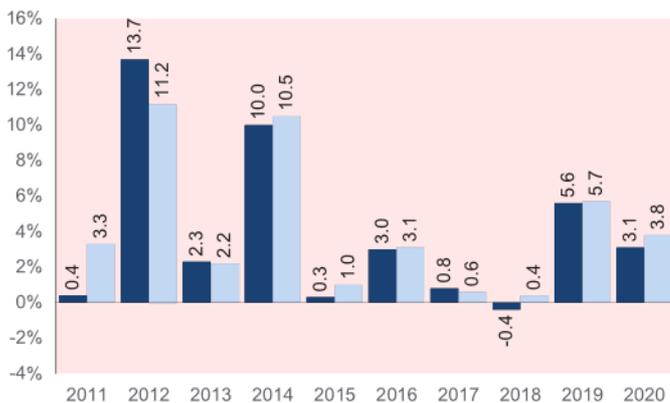
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles « Prix d'émission et de rachat » et « Frais de fonctionnement et commissions » (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE - part F  
■ Indicateur de référence « pour information »



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part F est réputée créée le 7 mars 2005.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 mars 2021, l'indicateur de référence 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% EONIA est remplacé par l'indicateur de référence 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.  
Les documents d'information du compartiment sous-jacent HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE – part E

Compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Code AMF: 990000114409

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le Compartiment a pour objectif de gestion de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière au travers de son investissement entre 90% et 95% en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND – catégorie d'actions IC de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND est géré au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.
  - Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation et liquidité.
- Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés.

La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements seront effectués :

- entre 90% et 95% maximum de l'actif en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI EURO BOND – catégorie d'actions I,
- à titre accessoire, en liquidités.
- Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du Compartiment pourra être comparée à l'indicateur de référence suivant : 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR. Le Compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le Compartiment est exposé sur les marchés de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir à titre accessoire sur les marchés de taux hors zone euro. L'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 90% de l'actif du Compartiment.
- Le Compartiment n'intervient pas directement sur les marchés dérivés.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 3 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Vous pouvez demander de souscrire dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 3. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations libellées en euros.

- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place au sein du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (Cf Prospectus de ce compartiment - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires à l'actif du compartiment dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,33%
----------------	-------

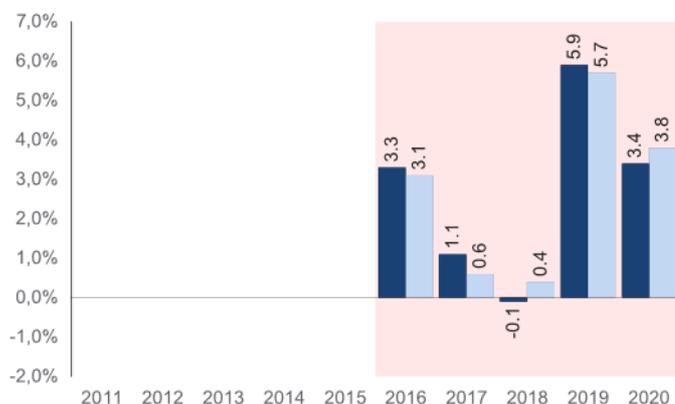
### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du compartiment.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

- HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE - part E
- Indicateur de référence « pour information »



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- La part E a été créée le 13 mars 2015.

Les performances affichées antérieures ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, en date du 31 mars 2021, l'indicateur de référence 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% EONIA est remplacé par l'indicateur de référence 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.  
Les documents d'information du compartiment sous-jacent HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2021.



## Frais

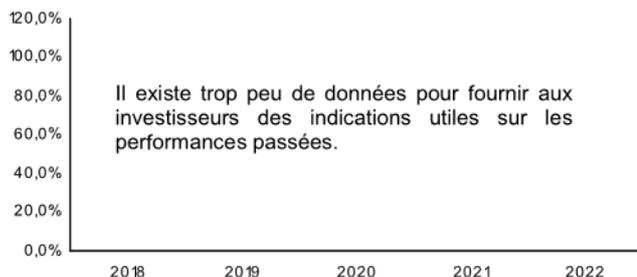
« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,63 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- ▶ Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations Pratiques).
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

- HSBC EE Oblig Euro Responsables et Solidaire - part PF
- Indicateur de référence pour information



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Le Compartiment a été créé le 7 mars 2005.
- ▶ La part PF a été créée en 2021.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank.
- ▶ Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- ▶ FCPE multientreprises.
- ▶ Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- ▶ Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).
- ▶ Les documents d'information du compartiment sous-jacent HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND (DICI/ prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).
- ▶ Les actifs du Compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le Compartiment.
- ▶ Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne retraite de votre Entreprise le prévoit.
- ▶ La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).
- ▶ L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- ▶ Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'entreprise, désigné par la Direction.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 juin 2021.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

Le Compartiment HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE est en permanence investi entre 90% et 95% de son encours en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, le solde étant investi en titres solidaires.

D'un point de vue de comportement de marché, l'année a été caractérisée par une hausse des taux d'intérêt gouvernementaux et une bonne résilience des primes de risque crédit. Cependant, la hausse des taux d'emprunts d'Etat a été loin d'être linéaire tant les mouvements ont été liés au Covid-19, en fonction de l'évolution des restrictions de mobilité, de la hausse des pressions inflationnistes et des déclarations des banques centrales quant à l'orientation future des politiques monétaires.

Dans ce contexte, le compartiment HRIF - SRI EURO BOND a maintenu une surexposition stratégique sur la dette du secteur privé, au détriment des dettes gouvernementales des pays « cœur ». Le fonds a participé au marché primaire, mais de façon moins active qu'en 2020, à la fois en raison de la qualité des notes E, S et G des émetteurs et du fait de primes offertes souvent peu attractives par rapport au marché secondaire. Néanmoins, malgré les perspectives de hausse des taux, la demande des investisseurs est restée soutenue, confortée par l'approche défensive des emprunteurs en matière de gestion de bilan et par les perspectives positives d'évolution des taux de défaut de la part des agences de notation. A noter la hausse très significative de la part des émissions « responsables » dans le marché primaire. Nous les privilégions au sein de la courbe crédit des émetteurs éligibles.

En lien avec des achats sur le marché primaire, nous avons fait des arbitrages sur le marché secondaire, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit. Nous avons également pris des positions sur des émetteurs offrant une combinaison rendement/risque et positionnement ISR favorable, par exemple Tesco, Hammerson et Mohawk. Nous avons cédé EDP en raison de l'implication de la société dans deux controverses qui contreviennent aux principes de Global Compact des Nations Unies.

Globalement, le risque crédit du portefeuille a légèrement augmenté sur la période, toujours dans le cadre d'une bonne diversification des émetteurs et des secteurs d'activité.

Concernant l'exposition aux risques de taux d'intérêt, nous avons maintenu une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en particulier sur les pays « cœur », en lien avec les pressions inflationnistes et les anticipations de resserrement progressif des politiques monétaires des banques centrales. Concernant les dettes gouvernementales des pays périphériques, nous avons activement géré l'exposition sur la dette italienne afin de tirer profit de la volatilité de l'écart de taux avec l'Allemagne, notamment en septembre. De manière générale, l'exposition aux dettes du groupe Italie, Espagne et Portugal a été un peu renforcée, en particulier par des arbitrages de courbe.

La bonne tenue du marché du crédit a été source de performance, notamment grâce au complément de rendement procuré. Nous maintenons notre positionnement stratégique de surexposition à la dette du secteur privée qui permet de continuer à bénéficier d'un taux de rendement courant attractif dans un contexte de support encore durable de la BCE et de perspectives de baisse du montant de nouvelles émissions pour 2022. Le niveau historiquement assez cher des primes de risque nous

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

conduit cependant à rester prudents. Les risques économiques liés à la pandémie ne sont pas encore écartés, avec des problématiques durables de chaînes d'approvisionnement, tandis que l'endettement des entreprises reste à surveiller, avec une hausse des opérations de fusion/acquisition. De manière générale, les communications des banques centrales devraient rester une des principales sources de volatilité sur les marchés financiers dans les mois à venir.

Sur l'année 2021, le compartiment HRIF - SRI EURO BOND a réalisé une performance brute nettement supérieure à celle de son indice pour information, avec un apport positif des trois principales sources de performance : la duration, le crédit et le portage.

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de -2,53% pour la part E et de -2,82% pour la part F.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## SFDR

Le Compartiment promeut des caractéristiques E, S et G en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière (entre 90% et 95% de son actif) tout en participant à l'économie solidaire (entre 5% et 10% de son actif).

Le principal indicateur utilisé pour suivre et mesurer la performance ESG du portefeuille est le rating ESG.

Sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, la note ESG moyenne du portefeuille était supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement.

### Données extra- financières au 31/12/2021

	Note ESG	Taux de couverture
Portefeuille	6,06	94,22%
95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% €STR (pour information)	5,67	95,97%

Source : HSBC Global Asset Management (France)

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Pour être durable, une activité économique doit remplir les critères de durabilité fixés par le Règlement Taxonomie dont celui consistant à ne pas causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux définis par ledit Règlement.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

A la date du 1er janvier 2022, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

## **Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.**

### **Informations sur les critères ISR**

Le Compartiment HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE est en permanence investi entre 90% et 95% de son encours en actions du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS, le solde étant investi en titres solidaires.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf>

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/fund-centre)

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Philosophie ISR

[www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)

110, esplanade de Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie

@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

## Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

### Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

### Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement



Source : HSBC Asset Management, (A titre d'illustration uniquement).

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficacité énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables ;
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social - Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé ;
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude - Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**.

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

## Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...

Outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- MSCI ESG Research couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le Monde et des émetteurs non cotés ;
- Sustainalytics : Suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact ; Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux ;
- ISS-Ethix : suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Antipersonnel et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ; ISS-Ethix fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde ;

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

- Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- RepRisks : assure le suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Carbon4 Finance suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises ;
- Enfin, nous nous appuyons également sur la recherche fournie par les courtiers.

Les recherches de MSCI ESG Research, Sustainalytics, ISS-Ethix, Oekom et Trucost sont actualisées automatiquement à pas mensuel sur l'Intranet Global de Recherche ESG. Nous stockons les rapports de recherche par émetteur au format pdf ce qui permet de constituer une base documentaire consultable à tous moment.

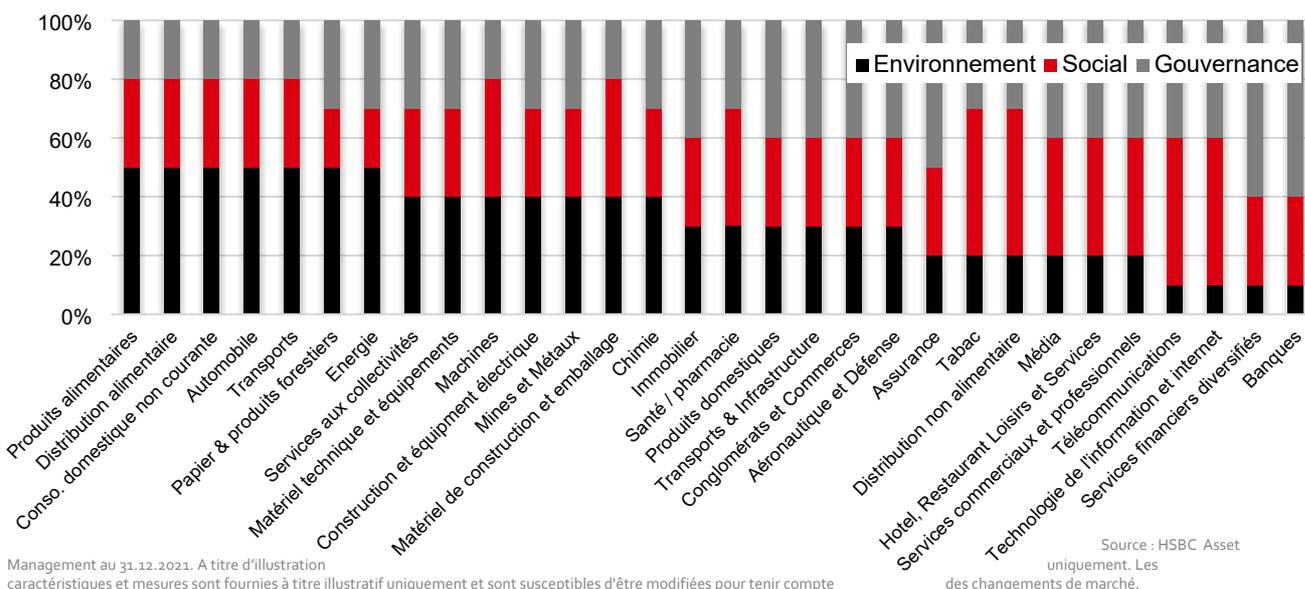
Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active. Au 31 mai 2021, plus de 18 000 titres dans le monde faisaient l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG.



- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

### ◆ Univers d'investissement

Nom du compartiment	Indice de référence pour information	Univers d'investissement initial
HSBC RIF – SRI EURO BOND	Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM	4 000 titres obligataires libellés en euro

Source : HSBC Asset Management au 31/12/2021. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Ces univers initiaux peuvent être enrichis par l'ajout d'entreprises ou de valeurs ne faisant pas partie des indices de marchés mentionnés plus haut. Ces ajouts se font à la discrétion des gérants et des analystes.

- ◆ Les émetteurs de l'univers d'investissement sont classés par rapport à leurs pairs au sein de chacun des 30 secteurs (approche « best-in-class ») selon une méthodologie propriétaire. Les scores ESG proviennent de MSCI ESG Research auxquels ; nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G représentative des spécificités de chacun des secteurs.

La pondération des trois piliers ESG est déterminée au sein de chaque secteur en fonction de l'expérience que nous cumulons depuis juin 2001. Nous avons créé 30 secteurs qui correspondent à des secteurs existants chez MSCI et à l'un des 4 niveaux ci-après : 10 secteurs, 24 groupes d'industries, 68 industries et 154 sous-industries. Ces 30 secteurs qui accordent un poids spécifique aux piliers E, S et G permettent de donner une note globale ESG à chaque entreprise de l'univers. Les notes E, S et G fournies par MSCI ESG Research sont intégrées et pondérées par le poids déterminé au sein de chacun des 30 secteurs et sont modifiées le cas échéant par l'analyste Actions/ESG et/ou Crédit/ESG en charge du secteur. Un 31ème secteur, dit secteur « par défaut » a été créé. Il regroupe uniquement des émetteurs obligataires qui n'ont pas d'affectation dans un des autres secteurs. Au sein de ce 31ème secteur, les notes E, S et G sont équi pondérées.

- ◆ Cette notation est enrichie par les informations fournies par Sustainalytics, ISS-Ethix et Trucost et par les rencontres avec les équipes dirigeantes des entreprises. Ces rencontres permettent aux analystes d'étayer leur opinion sur les entreprises étudiées en évoquant avec elles les thématiques ESG qui leur sont propres.
- ◆ **Cas des émissions gouvernementales**

Les émissions gouvernementales sont classées en fonction des notes attribuées par l'agence de notation Oekom. La notation des pays est le résultat de la prise en compte de 100 critères dont 30 % sont qualitatifs répartis en deux piliers : Social dont Gouvernance (50%) et Environnemental (50%). La note finale est mise à jour annuellement et nous permet de classer les pays.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

L'univers d'investissement ISR est défini selon les notations Oekom de la façon suivante :

- Pour les pays notés entre A+ et B- : aucune contrainte.
- Pour les pays classés en C+ : le poids de ces émetteurs dans le portefeuille ne peut pas dépasser le poids que ces pays représentent dans l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM.
- Pour les pays notés entre C et D- : les investissements ne sont pas autorisés en raison de leurs mauvaises pratiques sociales et environnementales relativement à leurs pairs.

Pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND, les valeurs classées en 4ème quartile sont exclues, il est possible d'investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net et de 8 émetteurs classés dans le 3ème quartile et sans aucune restriction dans celles classées dans les 1er et 2ème quartiles. En ce qui concerne le 31ème secteur par « secteur par défaut », la segmentation par quartile n'est pas pertinente. En conséquence, les émetteurs dont la note sera inférieure à 5 sur 10 seront exclus.

Sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou d'au moins deux violations présumées. Les secteurs du Tabac et de l'Armement sont systématiquement exclus. Le secteur du charbon thermique étant totalement exclu s'agissant des entreprises d'extraction de charbon thermique et partiellement exclu s'agissant de la production d'électricité (entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique).

Sur l'ensemble des compartiments notre méthodologie de sélection ISR induit une sélectivité conduisant à l'exclusion de 25% des entreprises au sein d'un même secteur.

## 2ème étape : processus financier

Etapes du processus financier	HSBC RIF –SRI Euro Bond
Processus d'investissement	<b>Gestion fondamentale active</b> , qui vise à identifier et exploiter les inefficiences de marché. Plusieurs sources de performances peu corrélées entre elles peuvent permettre de maximiser les sources de performance.
Construction et optimisation du portefeuille	Nous sélectionnons les titres obligataires qui reflètent ces choix stratégiques, selon leur valorisation et la liquidité du marché.
Suivi des risques	Le suivi des risques fait partie intégrante de notre processus d'investissement. L'objectif principal est d'assurer le suivi et la gestion des risques réglementaires, internes et spécifiques aux fonds. Les risques sont gérés selon des procédures rigoureuses de contrôle et de « due diligence » par des professionnels expérimentés disposant d'outils adaptés

Source : HSBC Asset Management. A titre d'illustration uniquement. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit ou des conditions de marché.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Prise en compte des émetteurs en portefeuille ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG

Des valeurs non notées ESG selon le processus décrit, peuvent faire partie de l'univers d'investissement dès lors qu'elles sont qualifiées au terme d'une analyse qualitative par l'analyste en charge du secteur d'activité. En règle générale, les actifs non notés ne peuvent excéder 10% de l'actif net des fonds dans chacune de nos stratégies ISR.

## Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte

Pour rappel, notre processus d'investissement pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent.

La mise en conformité du portefeuille du compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit être effectuée dans les deux semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de trois mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les entreprises classées en 4ème quartile.

## Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

## Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf>

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Le compartiment HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND a fait le choix de ne pas prêter ses titres.

## **Bilan de la mise en œuvre de cette politique de vote et d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote.

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-l'exercice.pdf>

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Evénements intervenus sur l'exercice 2021

### Mandat du Commissaire aux comptes

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2021

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE, dont HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

*\* risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

### Evolution de l'indice monétaire

→ date de prise d'effet : 31 mars 2021

Depuis le 2 octobre 2019, l'€STR est devenu l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro en remplacement de l'EONIA qui a cessé d'être en vigueur au 31 décembre 2021.

En conséquence de cette évolution, le 31 mars 2021, l'indice EONIA composante de l'indicateur de référence (pour information) du compartiment est remplacé par l'indice €STR.

Ce changement de référence n'a aucune incidence sur la stratégie de gestion du compartiment.

### Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE, dont HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

*\* activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :*

- a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;*
- b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;*
- c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;*
- d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.*

*\*\* A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.*

## Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,70%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,00%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	8 021 950,49	8 948 622,61

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,30%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,33%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,42%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	-0,09%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,63%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE - E

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,33%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,42%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	-0,09%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,33%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,30%</b>

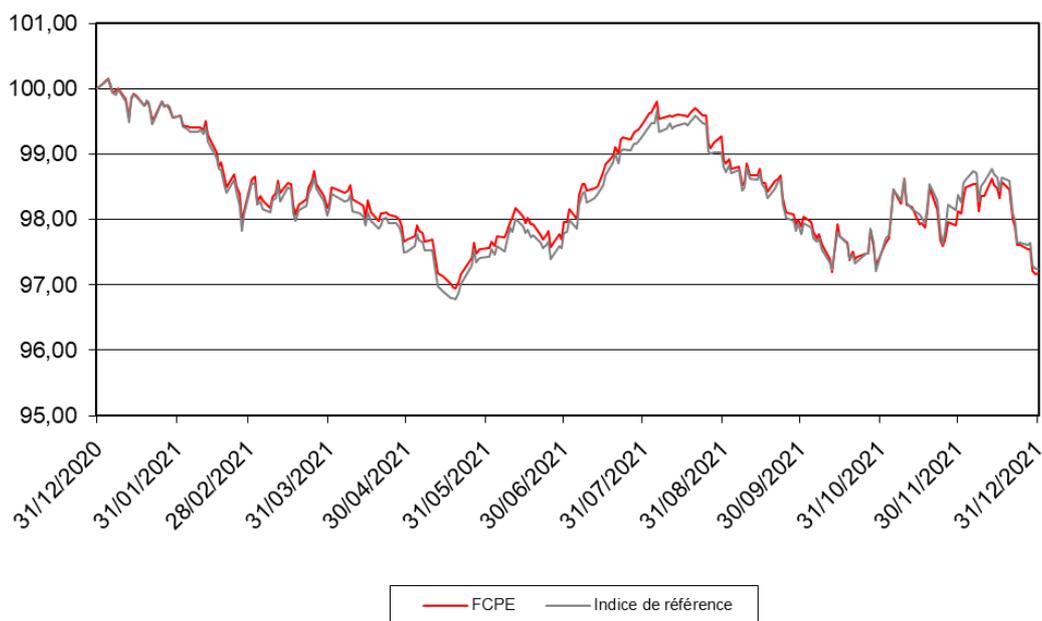
# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Performances

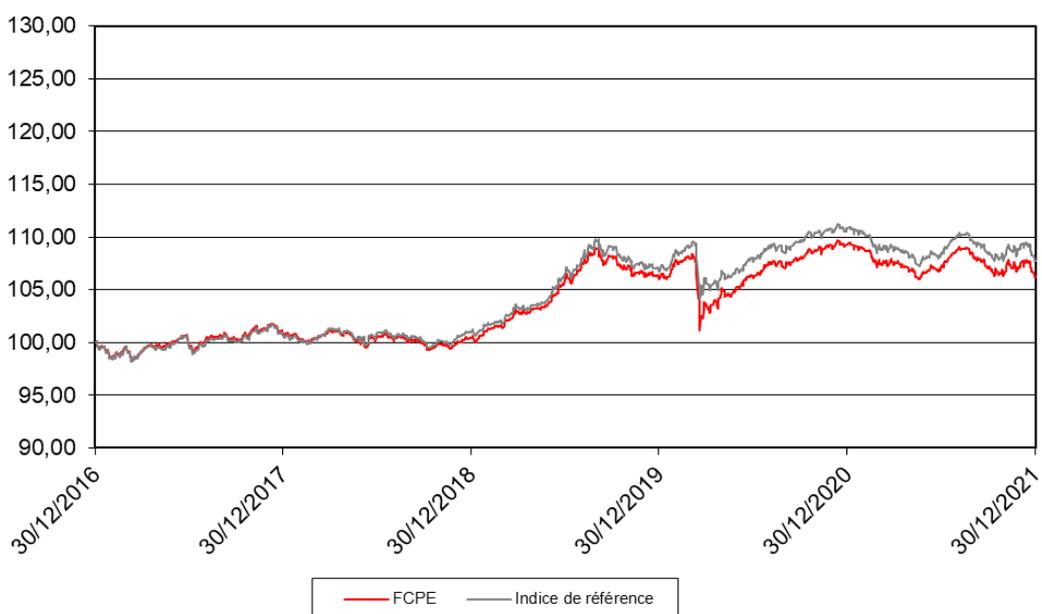
HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% ESTR (Pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



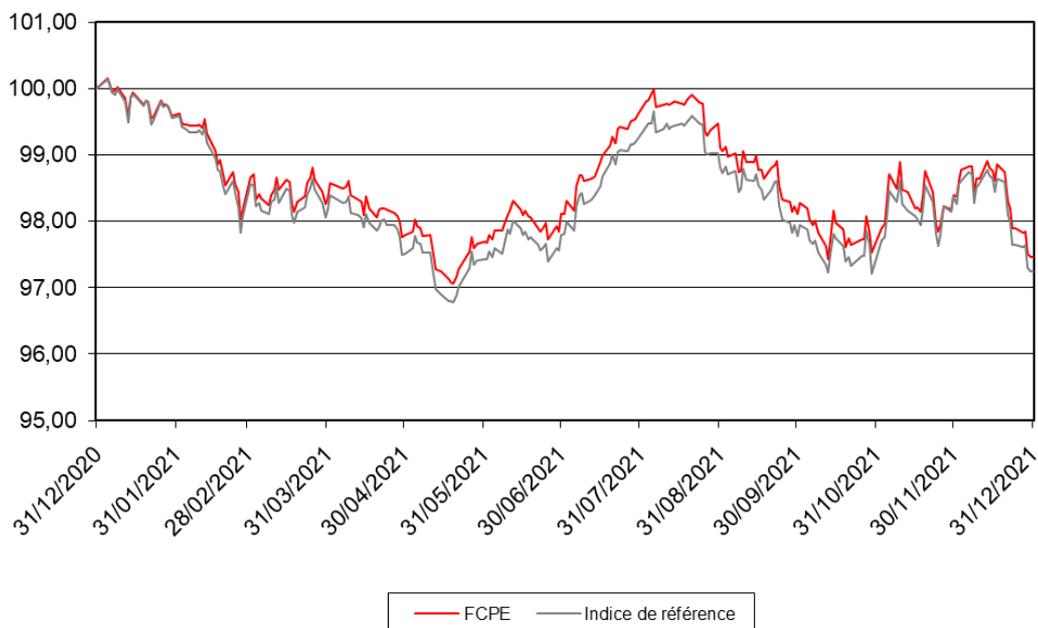
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

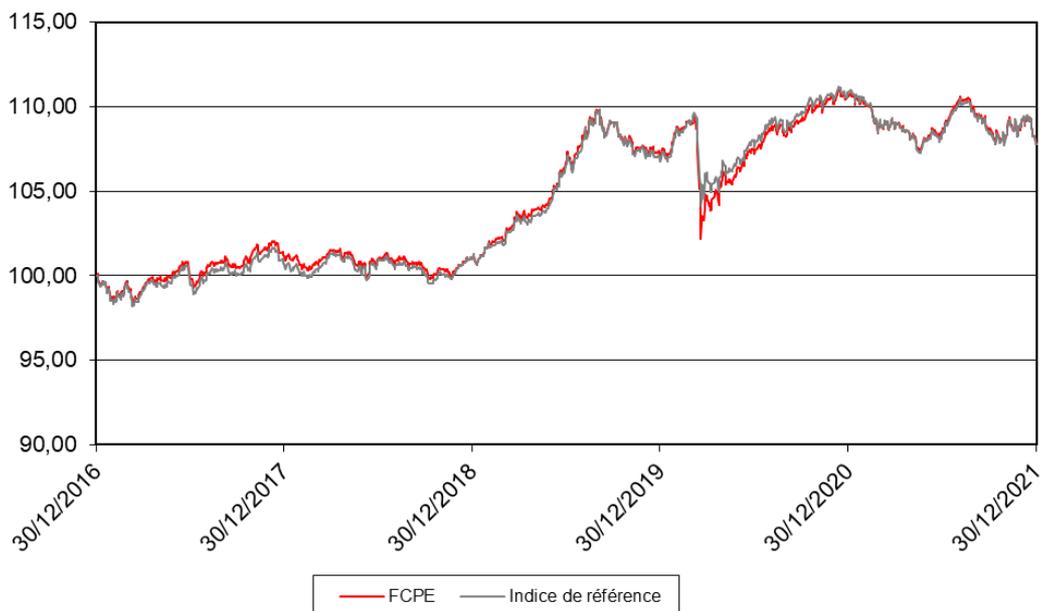
HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE (E) (C) (EUR)

Indice de référence : 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% ESTR (Pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021

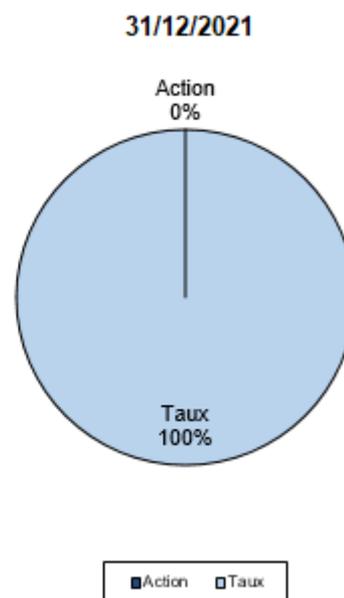
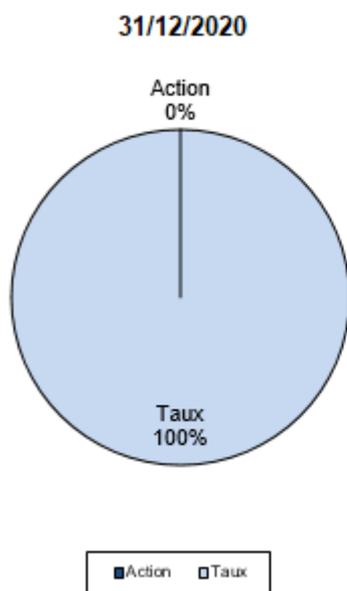


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

Indice de référence : 95% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 5% ESTR (Pour information)

## Evolution de la structure de l'actif



# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>53 647 973,86</b>	<b>56 014 232,25</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>50 547 973,86</b>	<b>52 914 232,25</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	50 547 973,86	52 914 232,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>3 100 000,00</b>	<b>3 100 000,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>13 585,72</b>	<b>129 982,56</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	13 585,72	129 982,56
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>246 572,70</b>	<b>369 074,49</b>
Liquidités	246 572,70	369 074,49
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>53 908 132,28</b>	<b>56 513 289,30</b>

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	53 235 295,96	56 186 364,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	581 292,80	235 075,43
Résultat de l'exercice (a,b)	-16 656,46	-22 866,20
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>53 799 932,30</b>	<b>56 398 574,10</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>108 199,98</b>	<b>114 715,20</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	108 199,98	114 715,20
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>53 908 132,28</b>	<b>56 513 289,30</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 277,55	1 542,38
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 277,55</b>	<b>1 542,38</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-2 277,55</b>	<b>-1 542,38</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	113 802,72	108 012,52
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	98 007,28	84 565,42
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-18 072,99</b>	<b>-24 989,48</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	1 416,53	2 123,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-16 656,46</b>	<b>-22 866,20</b>

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Annexes

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé sont des billets à ordre émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Ils sont valorisés à la valeur nominale augmentée du coupon couru.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1 et 2	<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,30% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente au prorata du nombre de salariés porteurs de parts inscrits à ses effectifs
			0,06% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts F	Actif net	0,36% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,06% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an.)	à la charge du Compartiment
Catégorie de parts PF	Actif net	0,36% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,06% TTC l'an maximum plafonnés à 1500 € TTC l'an.)	à la charge du Compartiment	
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,40% TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du Compartiment
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement Sur chaque transaction	Néant	---
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE F	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>56 398 574,10</b>	<b>47 971 903,32</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	13 184 901,00	21 989 907,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-14 325 883,54	-15 296 295,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	567 325,16	219 802,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-0,75
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 006 911,43	1 538 246,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 435 950,56	4 442 861,99
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 442 861,99	-2 904 615,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-18 072,99	-24 989,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>53 799 932,30</b>	<b>56 398 574,10</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12188 HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>13 184 901,00</b>	<b>21 989 907,15</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	1 929 983,21	3 251 778,42
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	80,57	13,32
Versement de l'intéressement	2 525 156,68	2 962 749,86
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	2 107 216,32	4 101 758,14
Abondements de l'entreprise	1 597 758,59	1 834 248,22
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	4 986 581,78	9 817 619,09
Transferts provenant d'un CET	24 183,74	14 979,65
Transferts provenant de jours de congés non pris	13 940,11	6 760,45
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>2 764,46</i>	
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>14 325 883,54</b>	<b>15 296 295,91</b>
Rachats	10 673 917,88	10 414 852,54
Transferts à destination d'un autre OPC	3 651 965,66	4 881 443,37

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							246 572,70	0,46
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	246 572,70	0,46								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	694,00
	Rétrocession de frais de gestion	12 891,72
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>13 585,72</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	101 297,58
	Frais de gestion fixe	6 902,40
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>108 199,98</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-94 614,26</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	492 502,34560	8 733 236,66
Parts rachetées durant l'exercice	-414 186,32460	-7 357 399,40
Solde net des souscriptions/rachats	78 316,02100	1 375 837,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 860 870,12290	
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	255 737,83330	4 451 664,34
Parts rachetées durant l'exercice	-399 478,92190	-6 968 484,14
Solde net des souscriptions/rachats	-143 741,08860	-2 516 819,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 222 543,43290	

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE E</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE E</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	898,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	30 722,24
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	66 176,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	20 557,96

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	31/12/2021
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			50 547 973,86
	FR0007486634	HSBC Monétaire	18 222,97
	FR0010489567	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	50 529 750,89
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>50 547 973,86</b>

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-16 656,46	-22 866,20
<b>Total</b>	<b>-16 656,46</b>	<b>-22 866,20</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	28 802,69	27 480,73
<b>Total</b>	<b>28 802,69</b>	<b>27 480,73</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-45 459,15	-50 346,93
<b>Total</b>	<b>-45 459,15</b>	<b>-50 346,93</b>

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	581 292,80	235 075,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>581 292,80</b>	<b>235 075,43</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	353 400,31	133 991,45
<b>Total</b>	<b>353 400,31</b>	<b>133 991,45</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	227 892,49	101 083,98
<b>Total</b>	<b>227 892,49</b>	<b>101 083,98</b>

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>32 033 891,10</b>	<b>37 401 434,24</b>	<b>47 971 903,32</b>	<b>56 398 574,10</b>	<b>53 799 932,30</b>
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE E en EUR</b>					
Actif net	12 805 183,19	15 652 111,60	20 843 379,24	32 167 508,32	32 730 446,48
Nombre de titres	776 320,72520	949 817,82850	1 194 222,15500	1 782 554,10190	1 860 870,12290
Valeur liquidative unitaire	16,494	16,479	17,453	18,045	17,588
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,05	0,11	0,07	0,18
Capitalisation unitaire sur résultat	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE F en EUR</b>					
Actif net	19 228 707,91	21 749 322,64	27 128 524,08	24 231 065,78	21 069 485,82
Nombre de titres	1 175 526,38840	1 334 904,01080	1 576 820,04470	1 366 284,52150	1 222 543,43290
Valeur liquidative unitaire	16,357	16,292	17,204	17,735	17,234
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,06	0,05	0,10	0,07	0,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03

# FCPE HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC Monetaire	EUR	6	18 222,97	0,04
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	EUR	279,3722	50 529 750,89	93,92
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>50 547 973,86</b>	<b>93,96</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>50 547 973,86</b>	<b>93,96</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>50 547 973,86</b>	<b>93,96</b>
<b>Autres instruments financiers</b>				
<b>Billets à ordre</b>				
HABI ET HUMA STE F ZCP 01-12-22	EUR	1 000 000	1 000 000,00	1,86
HABI ET HUMA STE F ZCP 06-09-22	EUR	1 000 000	1 000 000,00	1,86
HABI ET HUMA STE F ZCP 11-06-22	EUR	600 000	600 000,00	1,11
HABI ET HUMA STE F ZCP 25-05-22	EUR	500 000	500 000,00	0,93
<b>TOTAL Billets à ordre</b>			<b>3 100 000,00</b>	<b>5,76</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers</b>			<b>3 100 000,00</b>	<b>5,76</b>
<b>Créances</b>			<b>13 585,72</b>	<b>0,02</b>
<b>Dettes</b>			<b>-108 199,98</b>	<b>-0,20</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>246 572,70</b>	<b>0,46</b>
<b>Actif net</b>			<b>53 799 932,30</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE F</b>	<b>EUR</b>	<b>1 222 543,43290</b>	<b>17,234</b>	
<b>Part HSBC EE OBLIG EURO RESPONSABLES ET SOLIDAIRE E</b>	<b>EUR</b>	<b>1 860 870,12290</b>	<b>17,588</b>	

# **FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE**

**Compartiment :**

**HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE**

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE** est un compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE.

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Compartiment est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE – part F

Compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Code AMF: 990000087379

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Compartiment Solidaire
- L'objectif de gestion du Compartiment est de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en oeuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- La stratégie d'investissement du Compartiment est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe (pour les actions) et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.  
Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.Les OPC sous-jacents dans lesquels le Compartiment investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence. A titre d'information, il peut être investi en instruments financiers représentant les univers suivants : MSCI Europe, Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM et €STR.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.  
Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions.  
L'exposition en actions est au minimum de 20 % et au maximum de 60 % de l'actif, le solde étant investi/exposé sur les marchés de taux. Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture, et de dynamisation du portefeuille.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.  
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.  
Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 4.  
Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro autour d'une allocation stratégique variable à dominante taux.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires à l'actif du compartiment dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

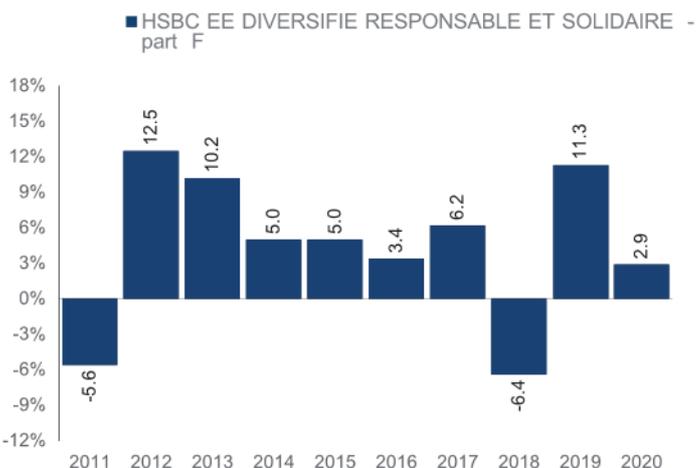
Frais courants	1,05%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- La part F est réputée créée le 20 décembre 2004.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE – part E

Compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Code AMF: 990000097499

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Compartiment Solidaire
- L'objectif de gestion du Compartiment est de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en oeuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- La stratégie d'investissement du Compartiment est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe (pour les actions) et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.  
Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
    - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
    - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
  - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.Les OPC sous-jacents dans lesquels le Compartiment investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence. A titre d'information, il peut être investi en instruments financiers représentant les univers suivants : MSCI Europe, Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM et €STR.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.  
Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions.  
L'exposition en actions est au minimum de 20 % et au maximum de 60 % de l'actif, le solde étant investi/exposé sur les marchés de taux. Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture, et de dynamisation du portefeuille.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.  
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.  
Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 4.  
Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro autour d'une allocation stratégique variable à dominante taux.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires à l'actif du compartiment dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.
  - Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

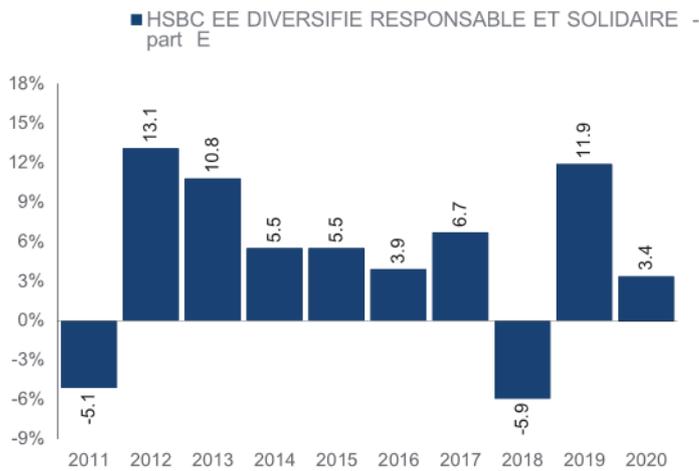
Frais courants	0,55%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise représentent 0,50% l'an maximum de l'actif net du compartiment.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- La part E est réputée créée le 4 février 2008.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE – part G

Compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Code AMF: 990000121749

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### Objectifs et politique d'investissement

- Compartiment Solidaire
  - L'objectif de gestion du Compartiment est de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en oeuvre d'une gestion exposée sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
  - La stratégie d'investissement du Compartiment est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe (pour les actions) et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires. Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
    - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères ESG
      - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
      - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.
- Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.
- Les OPC sous-jacents dans lesquels le Compartiment investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le Compartiment est géré activement sans référence à un indicateur de référence. A titre d'information, il peut être investi en instruments financiers représentant les univers suivants : MSCI Europe, Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM et €STR.
- Le Compartiment est un compartiment solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel. Pour la part de l'actif du Compartiment non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions. L'exposition en actions est au minimum de 20 % et au maximum de 60 % de l'actif, le solde étant investi/exposé sur les marchés de taux. Le Compartiment peut également utiliser des instruments dérivés (marchés à terme, optionnels et de gré à gré) dans un but de couverture, et de dynamisation du portefeuille.
- Les revenus sont réinvestis dans le compartiment.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans. La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Votre demande de souscription dans le compartiment sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

### Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 4. Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro autour d'une allocation stratégique variable à dominante taux.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires à l'actif du compartiment dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.
- Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le portefeuille est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

\*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,78%
----------------	-------

### Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- La part G a été créée le 16 janvier 2020.

## Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
- Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne salariale et retraite de votre Entreprise le prévoit.
- La valeur liquidative du Compartiment peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
  - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
  - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.



## Frais

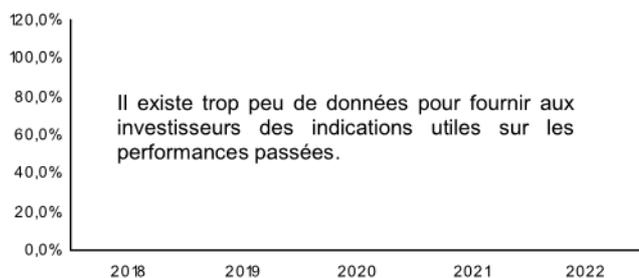
« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50 %*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,05 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- ▶ Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations Pratiques).
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

■ HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire - part PF



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Le Compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- ▶ La part PF a été créée en 2021.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank.
- ▶ Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- ▶ FCPE multientreprises.
- ▶ Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- ▶ Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).
- ▶ Les actifs du Compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le Compartiment.
- ▶ Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne retraite de votre Entreprise le prévoit.
- ▶ La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).
- ▶ L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- ▶ Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'entreprise, désigné par la Direction.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 juin 2021.



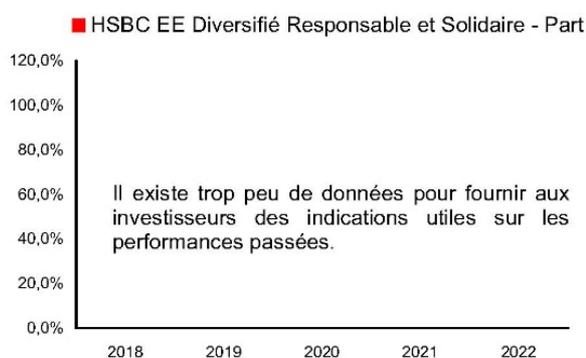
## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50 %*
Frais de sortie	Aucun
*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,78 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- ▶ Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations Pratiques).
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Le Compartiment a été créé le 20 décembre 2004.
- ▶ La part PG a été créée en 2021.

## Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank.
- ▶ Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- ▶ FCPE multientreprises.
- ▶ Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC.
- ▶ Le présent document décrit les caractéristiques de l'un des compartiments du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE. Le compartiment détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).
- ▶ Les actifs du Compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le Compartiment.
- ▶ Un arbitrage de vos avoirs vers un autre compartiment du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE n'est possible que si le dispositif d'épargne retraite de votre Entreprise le prévoit.
- ▶ La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).
- ▶ L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- ▶ Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'entreprise, désigné par la Direction.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce Compartiment est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 juin 2021.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Rapport d'activité

### Politique de gestion

L'année 2021 a débuté sur une note prudente, avec des marchés pénalisés par des campagnes de vaccination qui ont tardé à se lancer en Europe. L'horizon sanitaire s'est ensuite éclairci au mois de mars, avec une accélération marquée de la vaccination dans le monde ouvrant ainsi la voie à l'allègement de restrictions sanitaires et à la reprise des flux touristiques pour certains pays. Les soutiens budgétaires des Etats n'ont pas faibli durant la période et ont accompagné la réouverture des économies et la reprise de l'activité, notamment aux US avec un premier plan de relance, adopté par le congrès au premier trimestre de 1900Mds\$ (American Rescue Plan : destiné à soutenir les ménages et les entreprises) tandis que les discussions commençaient pour un plan d'infrastructures de 1200Mds\$ sur 8 ans et un plan de soutien ciblant plus particulièrement les familles et l'éducation d'un montant de 2000Mds\$. La zone Euro a également adopté son plan de soutien au redémarrage de l'économie d'un montant de 750Mds€ (Recovery Plan) qui accompagnera les plans de soutien budgétaire locaux.

L'ensemble de ces mesures ont permis des révisions très favorables des perspectives de croissance économique par l'ensemble des instituts, mais pas seulement. En effet, l'inflation, est alors également réapparue sur le devant de la scène. Rapidement toutefois, la BCE et la FED ont alors réitéré le caractère prolongé de leurs politiques monétaires accommodantes en maintenant les conditions de financement sur les niveaux actuels et le montant de leurs rachats d'actifs à un niveau élevé. Courant juin, la FED a toutefois pris acte de l'accélération de l'inflation et a annoncé prévoir 2 hausses de taux en 2023 (plutôt qu'en 2024) tout en ajoutant que toute modification dans sa politique monétaire ou dans son programme d'achat d'actif sera signalé bien à l'avance. Rassurés, les marchés financiers ont poursuivi leur progression.

Au retour des vacances d'été, la dégradation des perspectives de croissance en Chine, la hausse du prix du pétrole, du gaz et les difficultés du gouvernement américain à faire voter tant son plan d'infrastructure que le relèvement du plafond de la dette ont alors occasionné des prises de profits sur les marchés financiers. Néanmoins, les bons résultats des entreprises combinés à l'amélioration des indicateurs d'activité ont rassuré les investisseurs et permis la poursuite de la tendance haussière. Seule l'inflexion des discours des banquiers centraux, stipulant le caractère moins transitoire de l'inflation et l'émergence du variant Omicron infléchiront l'optimisme des investisseurs, occasionnant des journées plus volatiles sur le dernier trimestre. Mais encore une fois, portés par les bonnes nouvelles économiques, tout particulièrement en zone Euro, les marchés actions finissent l'année sur des plus hauts historiques, soit des progressions de plus de 22% pour les actions de la zone Euro (MSCI Emu NR) et plus de 26% pour les actions américaines (MSCI US NR). A contrario, les marchés émergents terminent dans le rouge avec une baisse de plus de 2% (MSCI Emerging NR en dollars).

### Allocation sur les marchés Actions

Le Compartiment a entamé la période avec une exposition aux marchés actions d'environ 40%. Rapidement, nous avons décidé d'accentuer nos expositions aux marchés actions en raison du flux de bonnes nouvelles. En effet, le gouvernement de M. BIDEN semblait très proche de finaliser son plan de soutien d'un montant de 1.900 milliards de dollars, les vaccinations se poursuivaient et les résultats étaient prometteurs, laissant entrevoir une prochaine réouverture des économies. Cette évolution nous semblait importante car elle permettrait à la masse d'épargne constituée durant la période de confinement (estimée à 1.500 milliards de dollars rien qu'aux US) de se déverser dans

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

l'économie réelle offrant un important soutien à la croissance. Nous avons maintenu cette exposition jusqu'à mi-avril étant donné la dynamique des indicateurs d'activité, indiquant la poursuite du rebond cyclique, et les annonces des entreprises de bonne facture, surpassant de 80% les attentes. Puis, mi-avril, nous avons réalisé une partie de nos profits. Nous avons toutefois maintenu une surexposition aux marchés actions étant donné notre préférence pour les actifs les plus sensibles au cycle.

Nos expositions seront réduites à nouveau au début de l'été étant donné les belles performances des marchés actions depuis le début de l'année et également les craintes qui pèsent sur la croissance avec la hausse exponentielle des nouveaux cas de COVID. Nous avons maintenu cette prudence sur les marchés actions en raison de la confirmation du ralentissement des indicateurs avancés de l'activité et de la hausse des coûts de production qui pourrait peser sur les marges des entreprises.

Nos allocations sur les marchés actions sont inchangées : les annonces de résultats des entreprises pour le troisième trimestre sont de bonne facture et la hausse des prix des coûts de productions ne semblent pas peser, pour le moment, sur les profits. En revanche les niveaux de marge et la valorisation sont à des niveaux déjà élevés. Par conséquent, nous préférons maintenir des allocations prudentes à court terme. En fin de période, nous profiterons de la baisse des indices actions, expliquée par la résurgence des craintes sanitaires, pour renforcer nos expositions considérant la moindre dangerosité du variant Omicron et la bonne dynamique des indicateurs économiques.

Au 31 décembre 2021, l'exposition actions du portefeuille est proche de 43% de l'actif.

## **Investissements sur les marchés actions**

La poche actions est composée de l'OPC Hsbc Sri Euroland Equity qui sélectionne les valeurs pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et pour leur qualité financière ainsi qu'une partie de l'OPC Hsbc Sri Moderate qui suit un processus équivalent.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement 29.4% de Hsbc Sri Euroland Equity et 44.6% de Hsbc Sri Moderate.

## **Allocation sur les marchés de taux**

Le Compartiment a débuté l'année 2021 avec une exposition taux proche de 57%. Nous avons maintenu cette prudence vis-à-vis des marchés obligataires en début d'année car les taux de rendement étaient toujours à des niveaux extrêmement bas au regard de la croissance mondiale. Dans la reprise qui s'est amorcée en cours d'année, nous avons même renforcé cette prudence en baissant progressivement la durée globale du portefeuille. Au sein de ces actifs obligataires, une préférence pour les obligations privées a été maintenue tout au long de l'année. Passées les tensions du premier trimestre, ces dernières ont en effet été soutenues par les politiques très accommodantes des Banques Centrales et offrent une diversification très intéressante notamment en termes sectoriels et géographiques.

Au 31 décembre 2021, l'exposition obligataire du Compartiment est d'environ 48% de l'actif.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Investissements sur les marchés obligataires

La poche obligataire est composée de l'OPC Hsbc Sri Euro Bond qui privilégie les obligations émises par les sociétés ou les pays qui satisfont à des critères économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance, socialement responsables ainsi qu'une partie de l'OPC Hsbc Sri Moderate qui suit un processus équivalent.

Au 31 décembre 2021, nous détenons approximativement 19.1% de Hsbc Sri Euro Bond et 44.6% de Hsbc Sri Moderate.

## Investissements sur le marché monétaire

Nous avons utilisé le monétaire de manière modérée au regard de la faiblesse des rendements proposés. Celui-ci a été le réceptacle de notre prudence sur les actions en début d'année. Cet actif permet effectivement de se prémunir contre une hausse de l'aversion au risque.

L'allocation utilise de l'OPC suivant : Hsbc Monétaire Etat.

Au 31 décembre 2021, nous en détenons environ 0.5% en considérant également la part dans l'OPC Hsbc Sri Moderate.

## Investissements sur les titres solidaires

La poche solidaire a oscillé entre 5 et 10% de l'actif. La distribution des 4 titres solidaires au 31 décembre 2021 s'effectue approximativement de la façon suivante :

- ADIE : 2.5% de l'actif.
- Habitat et Humanisme : 2.9% de l'actif.
- SIFA : 0.2 % de l'actif.
- SI : 0.75 % de l'actif.

## **Performances**

A la clôture de l'exercice, le Compartiment affiche une performance de 6,50% pour la part E, de 5,97% pour la part F et de 6,26% pour la part G.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## **Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## SFDR

Le Compartiment promeut des caractéristiques E, S et G, par une exposition sur les marchés de taux et d'actions de l'Union Européenne, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de qualité financière (entre 90% et 95% de son actif) tout en participant à l'économie solidaire (entre 5% et 10% de son actif).

Le principal indicateur utilisé pour suivre et mesurer la performance ESG du portefeuille est le rating ESG.

### Données extra- financières au 31/12/2021

	Note ESG	Taux de couverture
Portefeuille	6,25	93,67%

Source : HSBC Global Asset Management (France)

## Taxonomie

Les dispositions du Règlement SFDR sont complétées de celles du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxonomie ». Celui-ci établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne qui apporte aux investisseurs et aux sociétés émettrices un langage commun pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Pour être durable, une activité économique doit remplir les critères de durabilité fixés par le Règlement Taxonomie dont celui consistant à ne pas causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux définis par ledit Règlement.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

A la date du 1er janvier 2022, le Compartiment ne s'engage pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

**Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.**

## **Informations sur les critères ISR**

Le Compartiment HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Compartiment solidaire détient 5 à 10% de titres solidaires et des OPC qui respectent ces critères et ont aussi adhéré au code de transparence. Ce dernier décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du compartiment HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :  
<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/code-de-transparence-hsbc-rif.pdf>

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion :

[www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investors/fund-centre](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investors/fund-centre)

## **Philosophie ISR**

[www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investors/investment-expertise/sustainable-investments](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/retail-investors/investment-expertise/sustainable-investments)

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)  
Cœur Défense – 110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie  
@ : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

### Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement.



Source : HSBC Asset Management, A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficacité énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables ;
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social** - **Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé ;
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude** - **Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**.

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...

Pour les compartiments HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI MODERATE dans lesquels HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE est investi : outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- MSCI ESG Research couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le Monde et des émetteurs non cotés ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact ; Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux ;
- ISS-Ethix : suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Antipersonnel et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance ; ISS-Ethix fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde
- Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- RepRisks : assure le suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Carbon4 Finance suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises ;
- Enfin, nous nous appuyons également sur la recherche fournie par les courtiers.

Les recherches de MSCI ESG Research, Sustainalytics, ISS-Ethix, Oekom et Trucost sont actualisées automatiquement à pas mensuel sur l'Intranet Global de Recherche ESG. Nous stockons les rapports de recherche par émetteur au format pdf ce qui permet de constituer une base documentaire consultable à tous moment.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

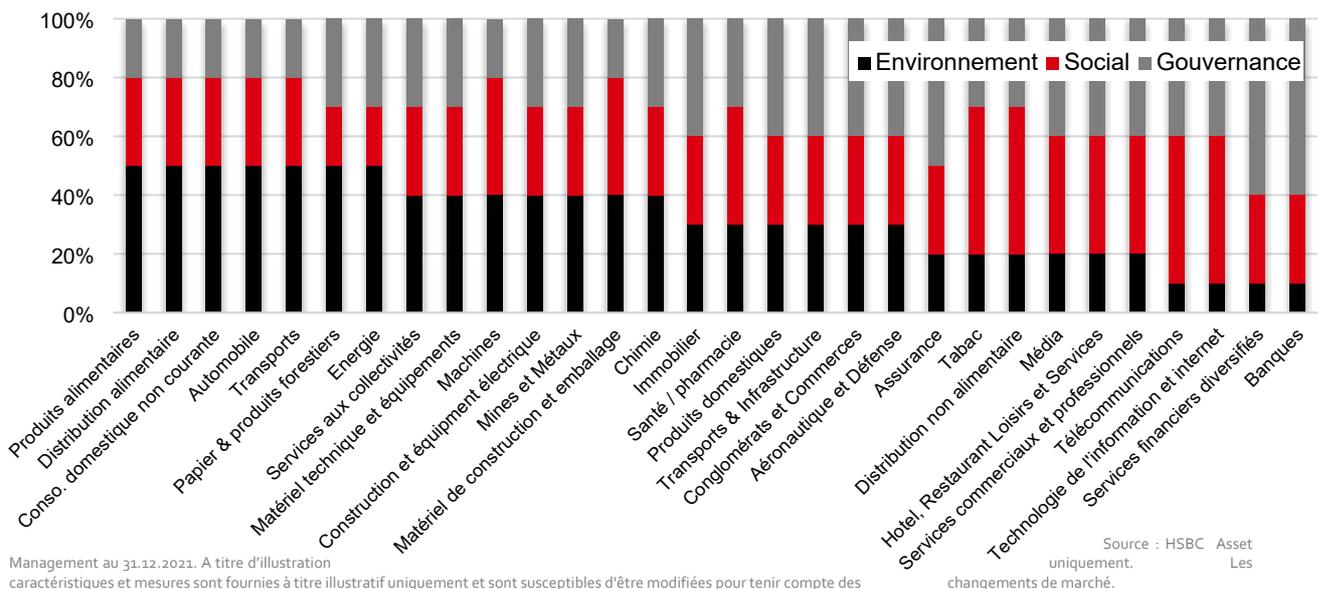
Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active. Au 31 mai 2021, plus de 18 000 titres dans le monde faisaient l'objet d'une analyse ESG accessible à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC.

- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG.



- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les OPC ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

### 1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

Cf Code de Transparence point 4.1 : « Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction des portefeuilles ISR « best-in-class » » pour les différents compartiments sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

### 2ème étape : processus financier

Cf Code de Transparence point 4.1 : « Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction des portefeuilles ISR « best-in-class » » pour les différents compartiments sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte

Pour rappel, notre processus d'investissement pour les compartiments sous-jacents HSBC HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour les fonds sous-jacents conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR des fonds sous-jacents est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jours effectuées en fin de mois précédent.

La mise en conformité du portefeuille des fonds sous-jacents avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

## Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - **Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique** lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises. Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

**Engagement direct.** Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

## Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

## Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf>

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Les OPC sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE ont fait le choix de ne pas prêter leurs titres et exerce ainsi leurs droits de vote sur la totalité des actions qu'il détient.

## **Bilan de la mise en œuvre de cette politique de vote et d'engagement**

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans fichier intitulé Rapports d'activité de l'exercice des droits de vote.

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-lexercice.pdf>

## **Evénements intervenus sur l'exercice 2021**

### **Mandat du Commissaire aux comptes**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2021

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet KPMG Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Disclosure**

→ date de prise d'effet : 10 mars 2021

En date du 10 mars 2021, le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE, dont HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE est l'un des compartiments, a été actualisé avec les dispositions du règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement Disclosure »).

Pour une information plus complète sur les risques auxquels le compartiment peut être exposé dans le cadre de ses investissements, est introduite une explication sur la manière dont les risques de durabilité\* sont pris en compte dans les décisions d'investissement de la société de gestion et leur impact éventuel sur la performance du compartiment.

\* *risque de durabilité : événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative significative, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.*

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Evolution de l'indice monétaire

→ date de prise d'effet : 31 mars 2021

Depuis le 2 octobre 2019, l'€STR est devenu l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro en remplacement de l'EONIA qui a cessé d'être en vigueur au 31 décembre 2021.

En conséquence de cette évolution, le 31 mars 2021, l'indice EONIA composante de l'indicateur de référence (pour information) du compartiment est remplacé par l'indice €STR.

Ce changement de référence n'a aucune incidence sur la stratégie de gestion du compartiment.

## Actualisation des modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance : participation à distance

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2021

En date du 31 décembre 2021, a été introduite dans le règlement du FCPE la possibilité pour les membres du Conseil de Surveillance de participer à distance à toute réunion du Conseil de Surveillance du FCPE.

Sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, au même titre que les membres présents physiquement, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, audioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

## Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable – Règlement Taxonomie

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le règlement du FCPE HSBC EE SOCIALEMENT RESPONSABLE, dont HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE est l'un des compartiments, a été actualisé afin d'intégrer les informations requises par le Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie ») dont les dispositions complètent celles du Règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement Disclosure » ou « Règlement SFDR »).

Le Règlement Taxonomie établit un système de classification à l'échelle de l'Union européenne et définit des critères communs pour déterminer si certaines activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental\*.

En vertu de ce Règlement, la rubrique « Profil de risque » du règlement du FCPE précise, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, si les investissements du compartiment sont réalisés dans des activités économiques susceptibles d'apporter ou non une contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique et, le cas échéant, selon quelles modalités\*\*.

\* *activité économique durable sur le plan environnemental : activité qui :*

*a. contribue de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;*

*b. ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;*

*c. respecte certaines garanties minimales (principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ;*

*d. est conforme aux seuils ou niveaux de performance spécifiés connus sous le nom de critères d'examen technique.*

\*\* *A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les règlements des FCPE informeront également si les investissements réalisés dans les portefeuilles prennent en compte ou non, et le cas échéant, selon quelles modalités, les 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources*

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

*aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.*

## **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE**

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

## **Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 99,43%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,00%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## **Risque global**

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MONETAIRE ETAT I	18 153 432,00	20 509 491,47
HSBC RESPONSABLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE R	10 795 509,35	176 787,59
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	123 667,14	1 366 884,91
HSBC RESPONSABLE INVESTMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	188 738,72	348 150,58

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,50%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,56%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,56%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,06%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - E

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,56%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,56%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,56%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,50%</b>

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - G

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,23%</b>
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,56%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,56%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commissions de mouvement	
- Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,79%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

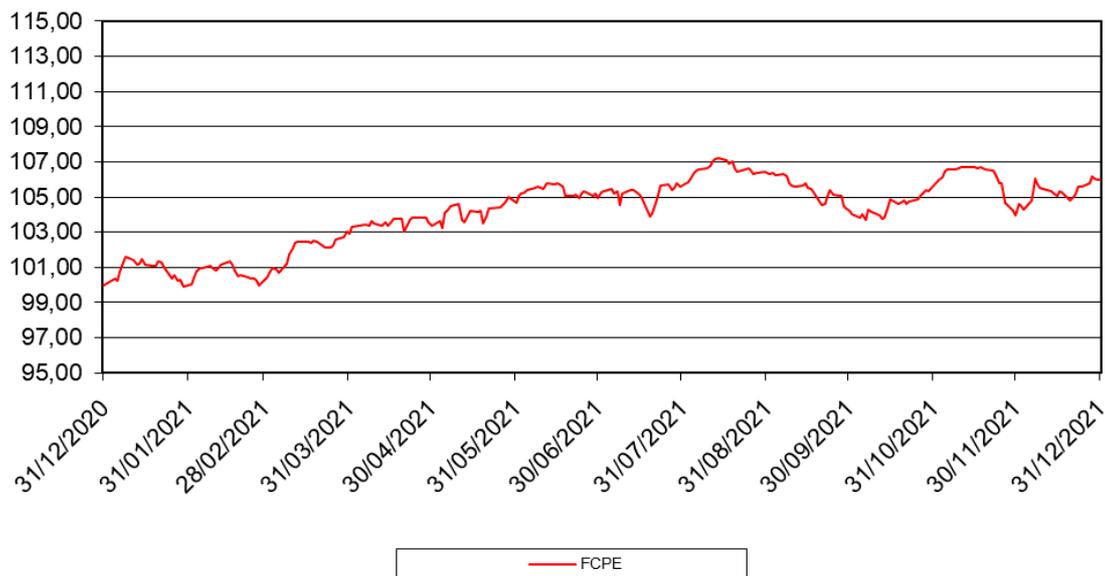
# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Performances

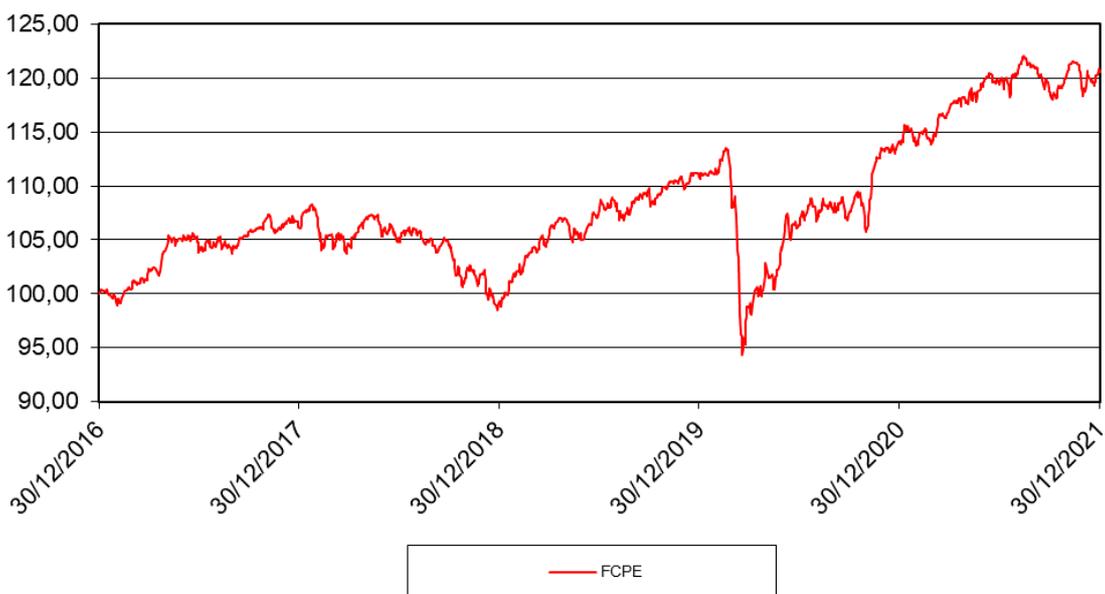
HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE (F)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



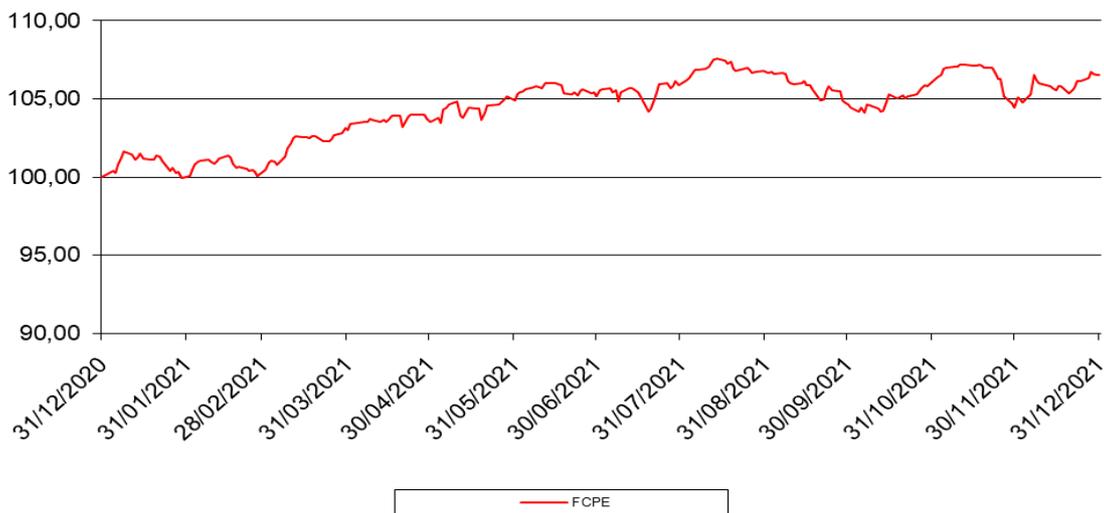
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

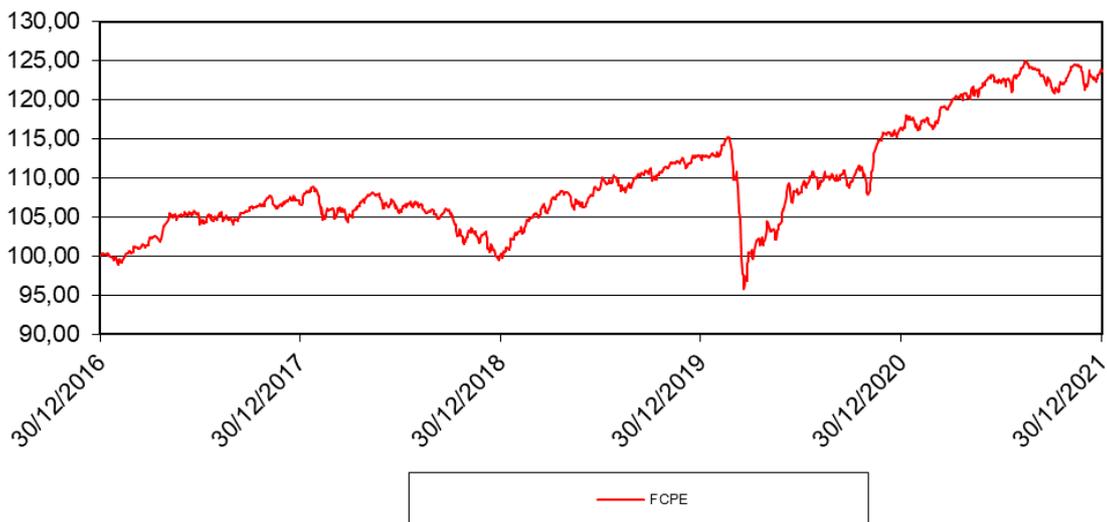
## HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE (E)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance sur 5 ans glissants  
Du 30/12/2016 au 31/12/2021



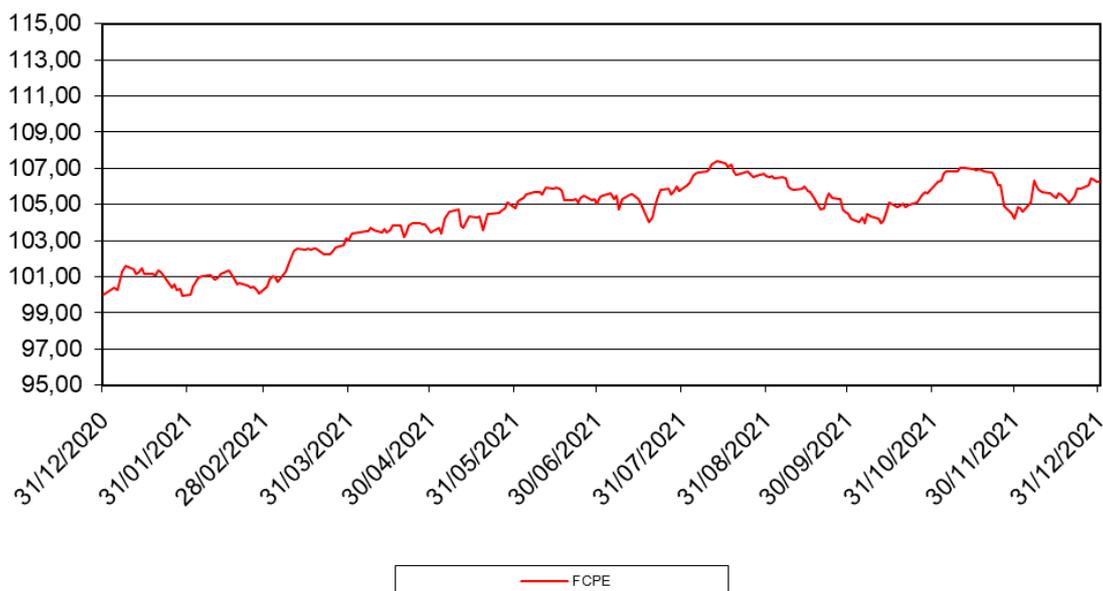
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

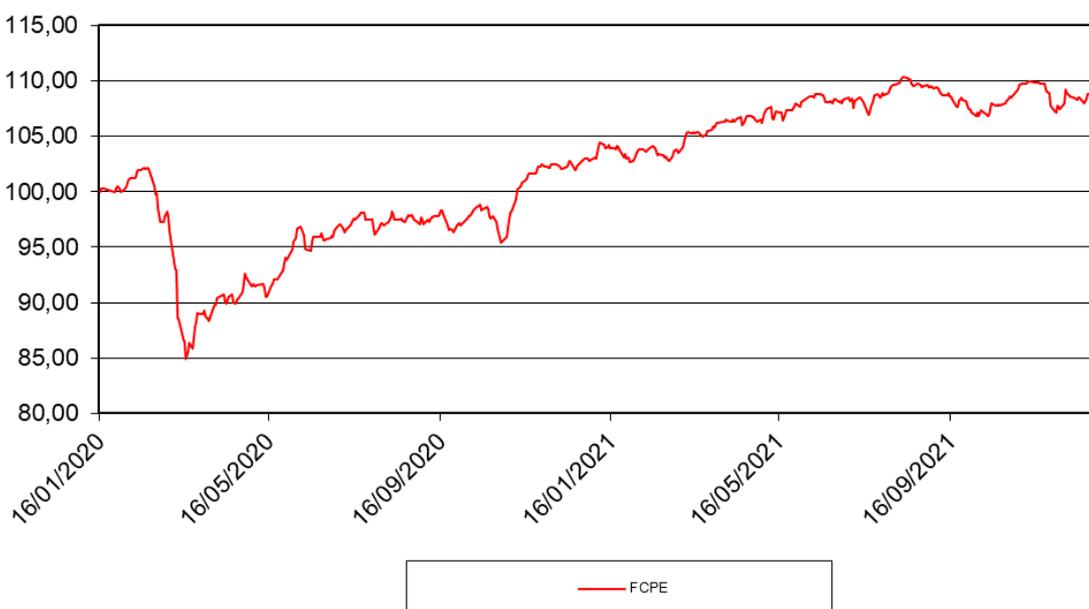
HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE (G) (C) (EUR)

Indice de référence : sans

Evolution de la performance sur 1 an glissant  
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Evolution de la performance depuis l'origine  
Du 16/01/2020 au 31/12/2021

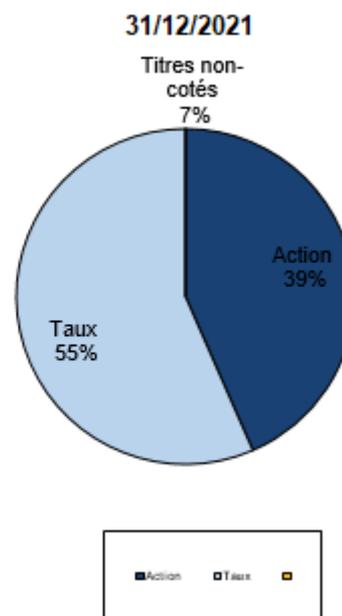
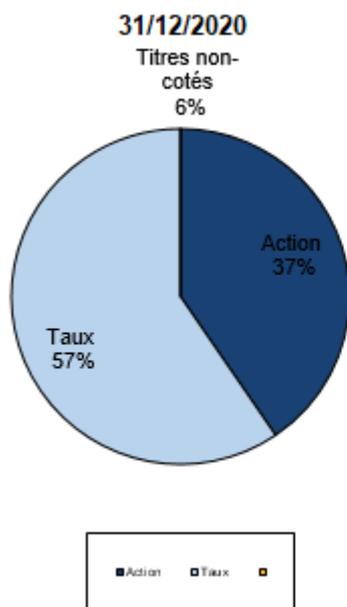


Les chiffres cités ont trait aux années écoulées  
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Indice de référence : sans

Evolution de la structure de l'actif



# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2021

Portefeuille : 12186 HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>161 420 167,64</b>	<b>143 990 804,63</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>314 280,36</b>	<b>315 551,28</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	314 280,36	315 551,28
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>151 205 887,28</b>	<b>134 825 253,35</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	151 205 887,28	134 825 253,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>9 900 000,00</b>	<b>8 850 000,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>36 339,84</b>	<b>546 505,43</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	36 339,84	546 505,43
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>295 321,61</b>	<b>602 135,75</b>
Liquidités	295 321,61	602 135,75
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>161 751 829,09</b>	<b>145 139 445,81</b>

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2021

Portefeuille : 12186 HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	161 785 597,47	142 821 456,94
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	391 407,76	2 265 505,44
Résultat de l'exercice (a,b)	-597 578,82	-518 873,96
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>161 579 426,41</b>	<b>144 568 088,42</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>172 402,68</b>	<b>571 357,39</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	172 402,68	571 357,39
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>161 751 829,09</b>	<b>145 139 445,81</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 31/12/2021

Portefeuille : 12186 HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 31/12/2021

Portefeuille : 12186 HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 268,63	2 859,85
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 268,63</b>	<b>2 859,85</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-1 268,63</b>	<b>-2 859,85</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	755 551,85	636 694,37
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	166 107,96	141 182,28
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-590 712,52</b>	<b>-498 371,94</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-6 866,30	-20 502,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-597 578,82</b>	<b>-518 873,96</b>

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Annexes

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les cours retenus pour l'évaluation des valeurs mobilières négociées en bourse sont les cours de clôture.

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Les Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé sont des billets à ordre émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Ils sont valorisés à la valeur nominale augmentée du coupon couru.

Les actions non cotées FAI (France Active Investissement) sont valorisées sur la base de la valeur nominale de l'action augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 décembre 2018 hors réverses solidaires, sans intervention d'un expert. En effet, la valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge Compartiment / Entreprise
1 et 2	<b>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,50% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente au prorata du nombre de salariés porteurs de parts inscrits à ses effectifs
			0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	A la charge du Compartiment
	Catégorie de parts F	Actif net	0,51% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts PF	Actif net	0,51% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
	Catégorie de parts G	Actif net	0,24% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment
Catégorie de parts PG	Actif net	0,24% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 2000 € TTC l'an)	à la charge du Compartiment	
3	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,72% TTC maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du Compartiment
4	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement Sur chaque transaction	Néant	---
5	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Compartiment, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE G	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 500,00 €.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 31/12/2021

Portefeuille : 12186 HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>144 568 088,42</b>	<b>131 374 548,66</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	32 088 981,10	38 027 773,71
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-24 006 260,94	-29 300 605,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	409 387,14	2 167 637,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-16 989,18	-6 741,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 126 932,39	2 803 847,49
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	32 865 866,10	23 738 933,71
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-23 738 933,71	-20 935 086,22
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-590 712,52	-498 371,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>161 579 426,41</b>	<b>144 568 088,42</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 31/12/2021

Portefeuille : 12186 HSBC EE diversifiée responsable et solidaire

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>32 088 981,10</b>	<b>38 027 773,71</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	8 172 932,30	8 765 504,79
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	83,08	3 278,82
Versement de l'intéressement	4 772 088,30	4 813 569,61
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	6 206 991,80	5 234 394,20
Abondements de l'entreprise	3 994 539,71	3 589 361,24
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	8 773 489,49	15 463 354,81
Transferts provenant d'un CET	146 164,48	126 953,23
Transferts provenant de jours de congés non pris	22 691,94	31 357,01
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>15 120,73</i>	
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>24 006 260,94</b>	<b>29 300 605,55</b>
Rachats	15 110 057,51	11 762 200,96
Transferts à destination d'un autre OPC	8 896 203,43	17 538 404,59

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES</b>		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							295 321,61	0,18
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	295 321,61	0,18								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	36 339,84
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>36 339,84</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	119 952,27
	Frais de gestion fixe	52 450,41
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>172 402,68</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-136 062,84</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	346 909,10850	6 760 777,29
Parts rachetées durant l'exercice	-237 844,74950	-4 639 332,36
Solde net des souscriptions/rachats	109 064,35900	2 121 444,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 753 522,04180	
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 253 774,60970	22 558 365,44
Parts rachetées durant l'exercice	-1 001 419,70580	-17 997 512,53
Solde net des souscriptions/rachats	252 354,90390	4 560 852,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 341 060,46610	
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE G</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	257 233,48740	2 769 838,37
Parts rachetées durant l'exercice	-128 376,40540	-1 369 416,05
Solde net des souscriptions/rachats	128 857,08200	1 400 422,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	978 817,94320	

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE E</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE F</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE G</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE E</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	326,63
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE F</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	567 651,04 0,50
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE G</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	21 466,22 0,23

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	31/12/2021
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			151 205 887,28
	FR0010288423	HSBC MONETAIRE ETAT I	788 546,92
	FR0013443157	HSBC RESPONSABLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE R	72 086 309,13
	FR0010489567	HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	30 832 708,41
	FR0010250316	HSBC RESPONSABLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	47 498 322,82
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>151 205 887,28</b>

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-597 578,82	-518 873,96
<b>Total</b>	<b>-597 578,82</b>	<b>-518 873,96</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-610,19	-970,25
<b>Total</b>	<b>-610,19</b>	<b>-970,25</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-572 646,40	-499 561,84
<b>Total</b>	<b>-572 646,40</b>	<b>-499 561,84</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-24 322,23	-18 341,87
<b>Total</b>	<b>-24 322,23</b>	<b>-18 341,87</b>

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	391 407,76	2 265 505,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>391 407,76</b>	<b>2 265 505,44</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	84 243,74	479 317,83
<b>Total</b>	<b>84 243,74</b>	<b>479 317,83</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	281 282,65	1 649 410,63
<b>Total</b>	<b>281 282,65</b>	<b>1 649 410,63</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	25 881,37	136 776,98
<b>Total</b>	<b>25 881,37</b>	<b>136 776,98</b>

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>107 010 168,17</b>	<b>109 768 497,42</b>	<b>131 374 548,66</b>	<b>144 568 088,42</b>	<b>161 579 426,41</b>
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE E en EUR</b>					
Actif net	26 223 233,03	26 082 716,78	29 530 767,18	30 645 568,54	34 802 900,96
Nombre de titres	1 531 130,22050	1 619 188,77800	1 638 621,45540	1 644 457,68280	1 753 522,04180
Valeur liquidative unitaire	17,126	16,108	18,021	18,635	19,847
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,04		1,14	0,29	0,04
Capitalisation unitaire sur résultat					
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE F en EUR</b>					
Actif net	80 786 935,14	83 685 780,64	101 843 781,48	105 188 568,32	116 089 143,75
Nombre de titres	5 012 330,47740	5 548 203,78380	6 065 532,97390	6 088 705,56220	6 341 060,46610
Valeur liquidative unitaire	16,117	15,083	16,790	17,276	18,307
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,04		1,06	0,27	0,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,07	-0,08	-0,08	-0,08	-0,09
<b>Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE G en EUR</b>					
Actif net				8 733 951,56	10 687 381,70
Nombre de titres				849 960,86120	978 817,94320
Valeur liquidative unitaire				10,275	10,918
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes				0,16	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat				-0,02	-0,02

# FCPE HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	3 026	314 280,36	0,19
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>314 280,36</b>	<b>0,19</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>314 280,36</b>	<b>0,19</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>314 280,36</b>	<b>0,19</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC MONETAIRE ETAT I	EUR	377	788 546,92	0,49
HSBC RESPONSABLE INVESTMENT FUNDS - SRI MODERATE R	EUR	65 480,029	72 086 309,13	44,61
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond I	EUR	170,4699	30 832 708,41	19,08
HSBC RESPONSABLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	EUR	237 836,477	47 498 322,82	29,40
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>151 205 887,28</b>	<b>93,58</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>151 205 887,28</b>	<b>93,58</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>151 205 887,28</b>	<b>93,58</b>
<b>Autres instruments financiers</b>				
<b>Billets à ordre</b>				
ADIE ASS FOR DROI ZCP 05-07-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,62
ADIE ASS FOR DROI ZCP 11-01-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,62
ADIE ASS FOR DROI ZCP 31-05-23	EUR	2 000 000	2 000 000,00	1,24
HABI ET HUMA STE F ZCP 01-12-22	EUR	700 000	700 000,00	0,43
HABI ET HUMA STE F ZCP 06-09-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,62
HABI ET HUMA STE F ZCP 11-06-22	EUR	2 000 000	2 000 000,00	1,23
HABI ET HUMA STE F ZCP 29-09-23	EUR	1 000 000	1 000 000,00	0,62
SOLIDARITES INTL ZCP 10-08-22	EUR	700 000	700 000,00	0,44
SOLIDARITES INTL ZCP 18-03-22	EUR	500 000	500 000,00	0,31
<b>TOTAL Billets à ordre</b>			<b>9 900 000,00</b>	<b>6,13</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers</b>			<b>9 900 000,00</b>	<b>6,13</b>
<b>Créances</b>			<b>36 339,84</b>	<b>0,02</b>
<b>Dettes</b>			<b>-172 402,68</b>	<b>-0,10</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>295 321,61</b>	<b>0,18</b>
<b>Actif net</b>			<b>161 579 426,41</b>	<b>100,00</b>
Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE G	EUR	978 817,94320	10,918	
Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE F	EUR	6 341 060,46610	18,307	
Part HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE E	EUR	1 753 522,04180	19,847	